



# Assemblée générale

Dix-neuvième session extraordinaire

**8**e séance plénière

Jeudi 26 juin 1997, à 15 heures

New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Razali Ismail ..... (Malaisie)

*En l'absence du Président, M. Çelem (Turquie), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 heures.*

## Point 8 de l'ordre du jour (suite)

### Examen et évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Jiří Skalický, Vice-Premier Ministre et Ministre de la protection de l'environnement de la République tchèque.

*M. Jiří Skalický, Vice-Premier Ministre et Ministre de la protection de l'environnement de la République tchèque, est escorté à la tribune.*

**M. Skalický** (République tchèque) (*interprétation de l'anglais*) : Je suis particulièrement honoré de prendre la parole aujourd'hui devant l'Assemblée générale en ma qualité de Chef de la délégation tchèque à la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Mon pays s'est associé à la déclaration faite lundi dernier par le Premier Ministre des Pays-Bas au nom de l'Union européenne.

Nous espérons toujours que cette session de l'Assemblée générale donnera lieu à plusieurs engagements concrets, en particulier dans le domaine des changements climatiques. La République tchèque souscrit aux trois initiatives présentées par l'Union européenne : l'initiative sur l'efficacité, l'initiative mondiale pour l'eau et l'initiative en faveur d'une énergie durable pour l'avenir.

En outre, la très grave dégradation de nos forêts ayant été une expérience douloureuse, nous consacrons d'importants efforts à leur régénération. C'est pour cette raison que la République tchèque appuie la mise en place d'un comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer une solide convention mondiale sur les forêts.

À certains égards, nous pourrions même contribuer à l'important débat relatif au financement du développement durable. La République tchèque, en tant que nouveau membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques, et pays associé à l'Union européenne, souhaiterait modifier progressivement son statut pour passer d'un pays bénéficiaire à un pays donateur, de même que pour lancer notre propre programme d'assistance technique. Nous sommes disposés et en mesure d'aider les pays en développement dans de nombreux domaines touchant l'environnement et allant des systèmes d'approvisionnement en eau à la protection de l'eau douce, de la sylviculture durable à la lutte contre la désertification.

Depuis la création en 1992 de la Commission du développement durable, la République tchèque participe à ses travaux. Nous estimons que la Commission est l'instance mondiale la plus importante chargée du développement durable. La République tchèque a coprésidé la Commission de 1993 à 1994, et nous y siégerons de nouveau à partir de 1998.

Pour ce qui est du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la République tchèque — en sa qualité de membre du Conseil d'administration — approuve sans réserve le renforcement de son rôle dans l'examen des questions de l'environnement mondial, conformément à son mandat. Nous espérons que le débat actuel sur la structure administrative du PNUE et ses priorités permettra rapidement de raviver la confiance à son égard et de renforcer son autorité. Nous félicitons le PNUE d'avoir mis sur pied et coordonné les préparatifs des grandes conventions relatives à l'environnement, et nous espérons qu'il continuera cette activité à l'avenir. Mon pays participe activement à la majorité de ces conventions, à l'exception de celle sur la lutte contre la désertification, ce qui, j'en suis convaincu, devrait changer dans un avenir proche.

Je voudrais maintenant faire ressortir l'importance particulière que certains points et priorités revêtent pour ma délégation. La mise en oeuvre est aujourd'hui le mot clef, et nous devons passer de la simple rhétorique à des mesures concrètes. Cette mise en oeuvre exigera des moyens bien adaptés ainsi que des mesures et critères appropriés, afin de pouvoir faire le bilan des progrès réalisés à ce jour.

C'est pour cette raison que nous souhaiterions jouer un rôle actif dans la mise au point et à l'essai d'un ensemble d'indicateurs appropriés qui nous permettraient de mesurer plus précisément et de manière comparative les changements et les progrès intervenus dans des questions d'environnement particulières concernant le développement durable. Plus tard cette année, la République tchèque accueillera deux ateliers sur les indicateurs, en collaboration avec le Département de la coordination des politiques et du développement durable et le PNUE.

Les deux plus importants types d'instruments pour la mise en oeuvre des principes du développement durable sont probablement : les instruments économiques et les instruments propres à sensibiliser le public. Nous sommes actifs dans ces deux domaines et pouvons non seulement partager des progrès théoriques, mais également certains progrès pratiques avec d'autres pays et régions auxquels ils pourraient être utiles.

Nous nous félicitons que le libellé du document final eu égard à la sûreté chimique soit beaucoup plus ferme que ne l'était le précédent. La délégation tchèque considère que le problème que pose la pénétration accrue du nombre de produits chimiques dans l'environnement représente un danger grave pour la santé et les écosystèmes. Nous nous inquiétons également du nouveau problème que posent les produits chimiques en provoquant des troubles endocriniens ainsi que de l'acheminement permanent de produits chimiques périmés vers les pays en développement, qui constituent tous deux une menace à notre future durable.

Si notre prochaine réunion a lieu dans cinq ans, nous aurons entamé un nouveau siècle. Il a fallu attendre la seconde moitié du XXe siècle pour qu'on commence peu à peu à comprendre qu'un développement déséquilibré et impitoyable et des progrès techniques réalisés au mépris des menaces qu'ils font peser sur notre environnement ainsi que sur la fonction vitale de la planète relèvent d'une philosophie d'autodestruction. Des mesures rétrospectives coûteuses et douloureuses ont apparemment permis d'éviter le pire, mais, de toute évidence, cela ne suffit pas. Espérons que cette session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies donnera au monde l'énergie nouvelle dont il a besoin pour s'engager véritablement sur la voie du développement durable.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'environnement de la République tchèque de sa déclaration.

*M. Jiří Skalický, Vice-Premier Ministre et Ministre de l'environnement de la République tchèque, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Oscar Ceville, Vice-Ministre de la présidence du Panama.

*M. Oscar Ceville, Vice-Ministre de la présidence du Panama, est escorté à la tribune.*

**M. Ceville** (Panama) (*interprétation de l'espagnol*) : La délégation du Panama s'associe sans réserve aux félicitations chaleureuses et méritées qui ont été adressées au Président par les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune.

Traduire le programme du développement durable en actes est une tâche prioritaire, et le Panama a pris des mesures importantes à cette fin.

Sur le plan législatif, nous avons adopté les principaux instruments juridiques pour doter le pays du cadre juridique qui lui permettra de progresser sur la voie du développement économique et social ainsi que dans des aspects environnementaux du développement durable. Un texte de loi générale sur l'environnement est actuellement en cours d'élaboration.

Au plan institutionnel, nous avons créé un Conseil national pour le développement durable, qui est attaché à la Présidence de la République et a pour mission d'encourager et de coordonner les changements progressifs dans la qualité de vie des Panaméens.

Le Panama a lancé son premier plan d'action national pour l'égalité, intitulé «Plan d'action pour la femme et le développement», qui a été conçu pour mettre en oeuvre les recommandations du Programme d'action de Beijing. Plusieurs institutions ont été créées à cette fin, telles que le Directeur national pour la femme et le Conseil national de la femme.

En ce qui concerne le rôle des municipalités dans cette stratégie, le Gouvernement, sous la conduite du Président de la République, Ernesto Pérez Balladares, a lancé le programme «Municipalités pour le XXIe siècle», qui associe la participation communautaire et l'autogestion dans les projets de développement social des municipalités les plus pauvres du pays.

Les soins de santé primaires figurent également parmi les domaines d'action prioritaire du Gouvernement panaméen, dont l'approche moderne et pratique a abouti à des résultats notoires et pleinement vérifiables en ce qui concerne les taux de morbidité et de mortalité maternelle et infantile ainsi que ceux d'espérance de vie de la population.

Ma délégation met un accent particulier sur l'élimination de la pauvreté. À notre avis, ce sont les pauvres de la Terre qui détermineront le destin du monde. Dans de nombreux pays, la situation aujourd'hui est pire qu'elle ne l'était dans les années 80. Des millions d'êtres humains sont quotidiennement en proie aux malheurs qui découlent de la faim, de la malnutrition et de la maladie qu'aggravent encore l'ignorance et le désespoir.

La pauvreté génère dans le monde des disparités insoutenables en raison d'une distribution inégale des richesses. La durabilité exige que les fruits du développement profitent à tous les peuples du monde et à toutes les couches de la population de tous les pays.

Dans le domaine de la protection et de la gestion durable de la diversité biologique, les efforts nationaux ont été renforcés pour favoriser la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ce qui a été rendu possible grâce à l'appui apporté à la modernisation du système national des zones protégées, qui représentent environ 25 % du territoire du pays.

Le Gouvernement national a par ailleurs créé les districts autochtones de Kuna Yala, d'Emberaa Wuonaan, de Madugandí et de Ngobe Bugle pour garantir à ces peuples le droit à leurs terres et veiller au respect de leur culture et de leurs valeurs ancestrales. L'ensemble de ces terres soumises à un régime collectif autochtone et des zones protégées représente 40 % du territoire national.

La question de l'eau douce, qui figure également à notre ordre du jour est liée aux responsabilités futures de mon pays eu égard à l'administration, au fonctionnement et à la protection du Canal de Panama, dont les réserves d'eau douce qu'il tire de son bassin hydrographique approvisionnent plus de 50 % de la population du pays en eau potable.

Panama tient à souligner ici, comme il l'a fait dans d'autres instances, qu'il a pris les mesures institutionnelles et législatives conformément aux responsabilités qui lui incombent. Nous saisissons également cette occasion pour confirmer à la communauté internationale que notre gouvernement l'invite à participer au Congrès universel sur le Canal de Panama, qui aura lieu du 7 au 10 septembre 1997.

Les ressources de la mer représentent une part importante du potentiel de développement d'un pays maritime comme le Panama. Aussi avons-nous mis sur pied un programme d'évaluation des stocks des espèces marines qui sont commercialisées dans le but de veiller à leur rendement durable et pris les mesures nécessaires à cette fin.

Ma délégation espère qu'une attention particulière sera accordée aux mesures visant à réduire les émissions de gaz qui nuisent à l'atmosphère. C'est là l'un des domaines cruciaux dans lequel, d'une manière générale, peu de progrès ont jusqu'à présent été faits en termes mondiaux. Il faut espérer que la Conférence de Kyoto fournira l'occasion d'identifier des objectifs réalistes, accessibles et équitables qui rendront possible la réduction de l'émission de ces gaz.

Au cours des cinq dernières années, mon pays a souscrit à diverses initiatives régionales dans le cadre desquelles nous travaillons dans un esprit fraternel pour dépasser la phase des propositions et attendre celle de

l'action et des résultats. L'Alliance pour le développement durable de l'Amérique centrale en est un exemple.

L'expérience tirée de la Convention d'Amérique centrale sur les forêts montre l'importance et l'efficacité de fixer des priorités et des activités dans ce domaine au niveau mondial. C'est pourquoi nous appuyons le travail du Groupe spécial intergouvernemental sur les forêts qui examine les possibilités de négocier un instrument international juridiquement contraignant.

Mon pays s'est joint à l'Organisation mondiale du commerce, fermement convaincu que le commerce libre et organisé devrait aussi être fraternel et solidaire, environnementalement rationnel et être partie intégrante du processus de développement durable, exempt de barrières, de discrimination ou de favoritisme.

En ce qui concerne l'avenir du Fonds pour la protection de l'environnement, ma délégation estime que ce dernier doit disposer de ressources suffisantes, prévisibles et durables. Selon nous, la tâche qu'exige le développement durable doit recevoir l'appui d'une autorité mondiale et qu'il convient d'éviter toute fragmentation législative ou institutionnelle. La présence régionale de cet organisme doit être renforcée afin que les priorités régionales puissent être examinées.

Le Panama, qui a adopté une approche dynamique du concept de développement durable contenu dans le programme Action 21, mène ses activités dans un cadre mondial et local afin de léguer à nos enfants et adolescents un environnement sain dans lequel ils pourront s'épanouir pleinement et contribuer efficacement au développement de l'humanité, lorsque leur tour sera venu de reprendre le flambeau.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Vice-Ministre de la présidence du Panama de sa déclaration.

*M. Oscar Ceville, Vice-Ministre de la présidence du Panama, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Tariq Aziz, Vice-Premier Ministre de l'Iraq.

*M. Tariq Aziz, Vice-Premier Ministre de l'Iraq, est escorté à la tribune.*

**M. Aziz** (Iraq) (*interprétation de l'arabe*) : J'adresse de chaleureuses salutations à l'Assemblée et exprime l'espoir que cette session extraordinaire nous permettra d'atteindre nos objectifs, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et en harmonie avec les principes fondamentaux consacrés dans la Déclaration de Rio, qui affirme le lien étroit existant entre l'environnement et le développement.

Cette session extraordinaire se tient cinq années après le Sommet de la Terre de Rio. Malheureusement, depuis lors, aucune mesure sensible n'a été prise pour réaliser les objectifs fixés par le Sommet, en particulier dans les pays en développement. Au contraire, le monde assiste aujourd'hui à des tentatives destinées à marginaliser et à isoler les pays en développement par plusieurs moyens, notamment en les privant de ressources, en entravant leur développement scientifique et technologique et en leur refusant des technologies non polluantes. Certains pays développés continuent de ne pas honorer les obligations et les engagements qu'ils ont pris en vue de stimuler le développement durable dans les pays en développement et recourent de plus en plus à des mesures économiques coercitives pour exercer des pressions politiques et économiques.

L'Iraq est à l'avant-garde des pays dont l'héritage séculaire souligne le lien culturel existant entre le développement et l'environnement. Les dispositions légales qui régissent les aspects de l'environnement dans les premiers textes juridiques connus des codes babyloniens en sont la preuve évidente. Plus récemment, l'Iraq, fidèle à sa tradition, a réalisé de grands progrès pendant les années 70 et 80 pour relever le niveau de vie de ses citoyens en créant les infrastructures nécessaires pour les services publics et les industries, en améliorant les conditions de santé et la qualité de l'enseignement. Comme le confirment certains rapports émanant de diverses institutions internationales, les conditions de l'environnement en Iraq s'améliorent progressivement.

Toutefois, ces conditions ont commencé à se détériorer dans notre pays dès le début de l'agression militaire de 1991 et en raison du maintien de l'injuste embargo imposé à l'Iraq depuis sept ans maintenant.

Les opérations militaires lancées par les États-Unis contre l'Iraq en 1991 visaient principalement — outre des cibles civiles — les infrastructures liées directement aux conditions de vie et de santé de la population ainsi qu'à

l'environnement. À cette fin, des centrales électriques et d'autres services d'utilité publique ont été bombardés. Ces bombardements ont également provoqué l'arrêt des services d'approvisionnement en eau potable et des réseaux d'assainissement, des usines de traitement des eaux lourdes et des stations de pompage, d'irrigation et de drainage. Nos citoyens, privés de l'énergie dont ils avaient besoin, ont été contraints d'abattre des arbres pour les utiliser comme source d'énergie. De plus, le bombardement des puits de pétrole, d'autres installations pétrolières et de nombreuses usines, a entraîné l'émission de grandes quantités de gaz, de fumées, de substances chimiques et autres produits polluants dans l'environnement.

Le rapport de M. Martti Ahtisaari, que le Secrétaire général a envoyé à l'Iraq en mars 1991, après la cessation des opérations militaires, fait état des dommages énormes infligés au secteur civil en Iraq et de leurs conséquences tragiques.

L'Iraq a déployé d'énormes efforts pour reconstruire ce qui avait été détruit. Par exemple, nos stations d'épuration des eaux ont été réparées à 50 ou 60 % de leur capacité d'avant la guerre. Nous avons également pu reconstruire en partie les centrales électriques et la plupart des installations de l'infrastructure civile détruites pendant la guerre.

Cependant, le maintien du cruel embargo total empêche la véritable remise en état, le fonctionnement et l'entretien des services de base à leur capacité normale, en raison du manque de pièces de rechange, qui, à son tour, a entraîné une pénurie d'eau et une détérioration de la qualité de l'eau potable, à tel point que le taux de la pollution de l'eau potable a atteint 50 % dans certaines provinces.

Des études scientifiques ont prouvé de manière irréfutable que les États-Unis ont utilisé des obus en uranium appauvri au cours de leurs opérations militaires contre l'Iraq. De vastes régions de notre pays ont ainsi été exposées à une pollution radioactive mortelle. Un nombre important de cas de maladies mystérieuses a également été signalé; les habitants des régions bombardées souffrent de malformations congénitales, de déformations osseuses, de pertes inexplicables des cheveux et d'étranges maladies cutanées. De plus, les cas de leucémie chez les enfants sont en augmentation.

Après le cessez-le-feu, les forces américaines ont fait exploser des dépôts d'armes chimiques dans les zones occupées au sud de l'Iraq d'une manière irresponsable et au

mépris des normes scientifiques applicables à ces situations, ce qui a, à son tour, contaminé des régions peuplées.

Les actes délibérés des États-Unis, qui visaient à détruire l'Iraq en 1991, et leur obstination à maintenir cet embargo injuste, ont gravement porté atteinte aux conditions de l'environnement en Iraq et ont conduit à un dangereux déclin des niveaux de vie, de santé et d'éducation, ainsi que des services publics. Par exemple, dans le domaine de la santé, les taux de mortalité infantile ont augmenté entre 1990 et 1995 de 25 à 95 cas pour 1 000 naissances vivantes. Et les taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans ont augmenté de 45 à 127 cas pour 1 000, pendant la même période. Ma délégation a distribué un rapport détaillé sur les conséquences de cette situation qui, espérons-nous, sera soigneusement étudié.

L'accord portant sur l'échange de pétrole contre des vivres n'a conduit à aucune amélioration tangible de la situation. En fait, il n'a pas été appliqué en raison de la suspension, par la délégation américaine au sein du Comité des sanctions, d'un grand nombre de contrats portant sur l'envoi de vivres, de médicaments et d'autres produits répondant à des besoins civils. De plus, il est confirmé que même si cet accord était pleinement appliqué, il n'amènerait pas une réelle amélioration des conditions de vie et de santé de la population, étant donné le faible montant de fonds qu'il génère et le taux élevé des déductions imposées. Pour ce qui est des ressources affectées aux secteurs liés directement ou indirectement à l'environnement, comme l'eau, les égouts et l'électricité, elles ne représentent pas plus de 5 % du montant total généré dans le cadre de cette formule. La plupart des contrats passés dans ce domaine sont actuellement en suspens.

En dépit des conditions sévères qui sont imposées à l'Iraq depuis sept ans maintenant, les efforts faits pour améliorer l'environnement et poursuivre le développement n'ont pas cessé. L'an dernier, nous avons promulgué une nouvelle loi en vue de protéger et d'améliorer l'environnement, et pour régir les liens étroits qui existent entre l'environnement et le développement.

Nous demandons à la communauté internationale d'assumer pleinement la responsabilité qui lui incombe de lever tous les obstacles auxquels l'Iraq fait face dans les programmes et les efforts qu'il entreprend dans le domaine de l'environnement et du développement, conformément à notre volonté de favoriser un meilleur environnement pour les générations futures, et aux principes d'Action 21 et de la Déclaration de Rio. La levée de l'embargo injuste est le premier pas dans cette direction, d'autant que l'Iraq a

honoré toutes les obligations qui lui incombent au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'Iraq pourrait ainsi utiliser ses propres ressources pour veiller à la protection de l'environnement et à la réalisation du développement, assurer un niveau de vie digne au peuple iraquien et mettre fin aux injustices qui lui sont infligées.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Vice-Premier Ministre de l'Iraq de sa déclaration.

*M. Tariq Aziz, Vice-Premier Ministre de l'Iraq, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. Mme Ljerka Mintas Hodak, Vice-Premier Ministre de la Croatie.

*Mme Ljerka Mintas Hodak, Vice-Premier Ministre de la Croatie, est escortée à la tribune.*

**Mme Mintas Hodak** (Croatie) (*interprétation de l'anglais*) : Pour la première fois, il y a cinq ans à Rio de Janeiro, la Croatie participait à une conférence des Nations Unies. La conférence a eu lieu à un moment où mon pays subissait une guerre imposée qui a entraîné d'immenses souffrances et troubles économiques et sociaux. La guerre a été également la cause principale des dommages causés à l'environnement en Croatie. Pourtant, à ce moment-là, nous avons, comme nous le faisons aujourd'hui, respecté nos principes et nos convictions en nous associant aux efforts déployés par la communauté internationale pour progresser vers la durabilité permanente de notre environnement dans l'intérêt des générations futures.

Bien que la Conférence de Rio ait été un catalyseur dans la création d'un partenariat environnemental mondial pour le prochain siècle, des tendances négatives n'ont cessé de se multiplier en ce qui concerne la pollution mondiale. L'humanité atteint rapidement le seuil de la durabilité, et nous devons y remédier de toute urgence.

Les perspectives de la Croatie en ce qui concerne les progrès du développement durable résultent de divers facteurs, y compris sa situation géographique en Europe centrale et méditerranéenne, son économie en transition et son relèvement après une guerre d'agression qui a nécessité la reconstruction du pays ainsi qu'une relance sociale. Toutes ces questions essentielles pour la Croatie sont étroitement liées aux trois pierres angulaires du développement durable.

À l'issue de la Conférence de Rio, le Parlement croate a adopté une déclaration sur la protection de l'environnement. Les engagements pris dans cette déclaration, comme ceux pris dans les documents de Rio, doivent être actualisés constamment s'ils doivent être davantage que de simples gestes de bonne volonté.

Les divers aspects de l'environnement de la Croatie et le mélange particulier de sa géographie — du Danube au Karst, des Alpes à la Méditerranée — offrent à la fois une diversité merveilleuse et des défis importants. Beaucoup de pressions et de dangers que connaît notre environnement ne peuvent pas être traités par nous seuls. Nous avons une responsabilité conjointe avec nos voisins pour faire en sorte que notre patrimoine environnemental commun reste intact. Nous partageons la mer Adriatique avec d'autres États qui ont eu un impact important sur sa qualité. Nos forêts, nos sols, notre littoral sont menacés, et 85 % des sources de pollution viennent de l'étranger.

Notre pays a toujours participé aux programmes régionaux de la Méditerranée et du Danube et reste ouvert à une coopération régionale et internationale plus importante. Cette approche est conforme à la prise de conscience fondamentale que les environnements ne s'arrêtent pas aux frontières mais vont au-delà, et que, partant, chaque État doit réagir en conséquence. Dans ce contexte, la Croatie se félicite de la régionalisation accrue des activités des Nations Unies pour la mise en oeuvre d'Action 21, car cela permettra d'accorder une plus grande attention aux problèmes particuliers de chaque région.

La recherche d'une plus grande efficacité institutionnelle est importante, et elle doit aller de pair avec la recherche de l'efficacité dans les domaines de l'économie et de l'environnement. En conséquence, la Croatie soutient des initiatives telles que la Conférence de Minsk qui tend à demander à la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies d'évaluer périodiquement les progrès réalisés par ses États membres dans le domaine du développement durable. Par ailleurs, nous participons activement au processus de «l'environnement pour l'Europe».

Même si son impact sur le problème a été généralement limité, la Croatie a pris des mesures actives pour protéger la couche d'ozone. Elle a également pris l'initiative d'essayer de réduire les émissions de dioxyde de carbone, conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Qui plus est, une stricte législation nationale interdit l'importation de déchets de produits dangereux en Croatie. Nous tenons à signaler le rôle que peuvent avoir de saines politiques en matière

d'énergie pour lutter contre le réchauffement de la planète, et à confirmer notre attachement à l'utilisation de sources d'énergie permettant de respecter l'atmosphère, la santé humaine et l'environnement en général.

Au cours des sept dernières années, le Gouvernement croate a créé une structure juridique et institutionnelle pour la mise en oeuvre du développement durable. Nous procédons actuellement à la mise au point de notre législation au niveau de son application.

À Rio on est parvenu à la conclusion que les efforts de développement durable ne pouvaient réussir qu'avec la participation de neuf groupes clefs de la société. La Croatie soutient le transfert d'une partie des responsabilités de mise en oeuvre aux régions, aux municipalités et aux villes. Je suis heureuse de pouvoir dire qu'en Croatie les initiatives et les réalisations locales dans le domaine de la protection de l'environnement ne cessent d'augmenter. Les activités de 188 ONG qui s'occupent de la protection de l'environnement en Croatie ont été utiles, de même que leur coopération.

Dans le domaine économique, le Conseil commercial croate pour le développement durable a été créé en 1996. Il a attiré la plupart des plus grandes entreprises de la Croatie, qui ont convenu d'accepter la Charte commerciale sur le développement durable. Le Centre de technologies propres et le Centre de transfert de technologies qui ont également été créés, attirent les entreprises et les organisations qui jouent un rôle de premier plan dans ce domaine. Le Conseil économique social, nouvel organe tripartite composé de représentants du Gouvernement, d'employeurs et de syndicats, est en train d'être mis en place. Il facilitera une approche équilibrée et consensuelle des questions économiques.

Cinq ans après Rio, la Croatie souhaite réaffirmer son attachement aux principes qui y ont été acceptés, et montrer qu'elle a adopté des mesures nationales afin de mettre en oeuvre ces principes. Par ailleurs, il est clair qu'il s'agit là d'un processus évolutif.

La Croatie est favorable à des mesures plus fermes eu égard au principe du «pollueur payeur» dans la mise en place d'un mécanisme efficace permettant de faire face au problème de la pollution transfrontières, et de régler les systèmes d'indemnisation. Une responsabilité particulière incombe aux pays développés qui provoquent environ 80 % de la pollution de notre planète.

En outre, la Croatie est en faveur d'une attitude pratique à l'égard des différences et caractéristiques des États

dans le domaine du développement durable et de l'adoption de mesures compatibles.

La Croatie et d'autres pays à économie de transition sont conscients que les effets entraînés par des marchés libres non contrôlés ne sont pas tous positifs. Ceci est particulièrement vrai dans le cas de l'environnement. À cet égard, ces pays doivent établir leurs propres mécanismes institutionnels. L'expérience et la technologie disponibles dans les pays développés sera très utile dans l'accomplissement de cette tâche.

Enfin, je tiens à dire à l'Assemblée que la Croatie demeurera fidèle à son attachement à la responsabilité commune de tous les États pour ce qui est d'édifier un avenir viable pour notre planète.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Vice-Premier Ministre de la Croatie de sa déclaration.

*Mme Ljerka Mintas Hodak, Vice-Premier Ministre de la Croatie, est escortée de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Stephen Kalonzo Musyoka, EGH, MP, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Kenya.

*M. Stephen Kalonzo Musyoka, EGH, MP, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Kenya, est escorté à la tribune.*

**M. Musyoka** (Kenya) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de féliciter l'Ambassadeur Razali de son élection à la présidence de cette session extraordinaire.

Depuis le Sommet de la Terre de Rio, le monde a connu d'énormes changements qui ont nui à la mise en oeuvre d'Action 21. L'environnement est devenu de plus en plus vulnérable aux dégradations résultant de conflits sans précédents, de la pauvreté, de la maladie et de désastres, entre autres facteurs.

Le Sommet de Rio a établi un plan d'action qui devait placer l'environnement au premier plan. Cinq années plus tard, Action 21 fait face à des contraintes qui ont entravé sa mise en oeuvre effective dans les pays en développement, particulièrement en Afrique. La pauvreté demeure un obstacle majeur au développement socioéconomique de nos

pays, qui menace leur stabilité politique et provoque de ce fait la dégradation de l'environnement.

Des modes non durables de production et de consommation constituent un obstacle majeur à la réalisation d'une bonne gestion de l'environnement. Nous savons que les chiffres les plus élevés de production de déchets et d'utilisation des ressources par habitant sont enregistrés dans les pays industrialisés; des modes similaires émergent actuellement dans les pays en développement. À l'approche du XXIe siècle, il est impératif de modifier nos modes de production et de consommation.

La situation est aggravée par le transfert de technologies de l'environnement irrationnelles et dangereuses. La communauté internationale, en particulier les pays industrialisés, a l'obligation de laisser les pays en développement accéder à des technologies rationnelles et au savoir-faire correspondant à des conditions préférentielles.

Ma délégation partage les vues exprimées par le Président du Groupe des 77, qui a pris la parole au nom de ce Groupe et de la Chine. Le Kenya estime que l'avenir de notre planète se trouve entre nos mains et espère que les résultats de cette session recevront toute l'attention qu'ils méritent. Nous notons que les décisions prises par des conférences internationales dans le passé n'ont pas été complètement honorées. Ainsi, l'objectif de l'Organisation des Nations Unies d'allouer 0,7 % du produit national brut à l'aide publique au développement n'a pas été atteint; le chiffre actuel est d'environ 0,25 %. Cette diminution a exacerbé la détérioration de l'environnement mondial. Ma délégation espère que, cette fois-ci, la communauté internationale honorera les engagements, les accords et les objectifs convenus à Rio.

En Afrique, la désertification et la sécheresse continuent de menacer les moyens d'existence des populations, les animaux et l'environnement. Nous assistons à d'énormes pertes dans la diversité biologique et à des changements dramatiques dans les conditions climatiques. À cet égard, le Kenya a signé et ratifié les trois conventions sur le développement durable : sur la diversité biologique, sur les changements climatiques et sur la désertification. La nécessité pour la communauté internationale d'honorer les engagements formulés dans ces conventions ne saurait trop être soulignée. Nous sommes convaincus que toutes les questions en suspens dans les conventions et les processus doivent être réglées avant que nous puissions envisager de négocier toute autre convention.

L'importance accordée aux questions relatives à l'environnement remonte à 1972, lorsque la communauté internationale, par le biais de l'Organisation des Nations Unies, a convoqué à Stockholm la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain, laquelle a été suivie de la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Le Kenya est fier d'avoir été associé à cette Conférence et honoré d'avoir été choisi par la communauté internationale pour accueillir le siège du PNUE à Nairobi. Les facteurs et les objectifs qui sont à l'origine du choix de Nairobi pour accueillir le secrétariat du PNUE afin qu'il veuille aux besoins de l'environnement mondial demeurent valides aujourd'hui.

Nous notons que le PNUE a besoin d'être revitalisé et renforcé en rationalisant sa gestion administrative et financière. En outre, le PNUE a besoin de ressources financières adéquates et programmées pour s'acquitter de son mandat. Nous nous félicitons donc de la décision 19/1 B prise par le Conseil d'administration du PNUE sur la gestion du PNUE et de la Déclaration de Nairobi sur le rôle et le mandat du PNUE, qui ont réaffirmé le rôle et le mandat du PNUE comme organe principal de Nations Unies dans le domaine du développement.

En tant que pays hôte du PNUE et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains, nous notons avec inquiétude que les deux programmes des Nations Unies à Nairobi continuent de pâtir d'un financement insuffisant et d'une sous-utilisation des capacités en dépit de leur énorme potentiel. Il est impératif de s'en tenir aux résolutions de l'Assemblée générale qui demandent que les séances de tout organe aient lieu à son siège.

Le Kenya s'inquiète de la proposition visant à créer une nouvelle organisation mondiale pour l'environnement. Nous estimons qu'il s'agit d'une démarche contraire à l'esprit manifesté à Stockholm. Le PNUE continue d'être sous-utilisé et à court d'argent. Il est donc difficile de comprendre comment cette proposition peut cadrer avec la restructuration en cours de l'Organisation des Nations Unies dont le but est d'éviter le double emploi.

Sous la direction avisée de S. E. le Président Daniel Toroitich arap Moi, les Kenyans prennent de plus en plus conscience de la nécessité de gérer leurs ressources naturelles d'une manière durable, l'environnement étant notre bien le plus précieux. Notre politique en matière d'environnement se fonde donc sur le Plan d'action national de l'environnement du Kenya, qui contient un cadre stratégique élargi pour la protection et la gestion de l'environnement. Nous sommes convaincus que la prise de conscience de

l'opinion publique et l'éducation en matière d'environnement amélioreront la participation du public à la gestion de l'environnement. Dans ce contexte général, le Kenya prend la très importante décision d'inclure un programme sur l'environnement en tant que partie intégrante du programme scolaire.

Le Gouvernement a donc l'intention de créer une administration pour la Vallée du Grand Rift, où les compétences des individus et les pratiques de l'utilisation des sols seront harmonisées. Parallèlement, le Gouvernement élabore des modalités pour traiter le problème du déclin de la diversité biologique marine le long des côtes et dans les lacs d'eau douce. Nous voudrions demander à la communauté internationale de mettre à notre disposition les ressources financières nécessaires pour accroître les efforts faits au plan national afin de réaliser les objectifs du développement durable comme le demande l'Action 21.

Enfin, à l'approche du prochain millénaire, méditons sur les engagements que nous avons pris il y a cinq ans à Rio et sur ce que nous en attendions. Il faut réexaminer notre attitude à l'égard de l'utilisation des ressources finies de la planète Terre. Cette responsabilité incombe à chacun de nous, et ensemble nous devons nous engager à laisser aux futures générations un héritage sain et sûr.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Kenya de sa déclaration.

*M. Stephen Kalonzo Musyoka, EGH, MP, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Kenya, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Arian Starova, Ministre des affaires étrangères de l'Albanie.

*M. Arian Starova, Ministre des affaires étrangères de l'Albanie, est escorté à la tribune.*

**M. Starova** (Albanie) (*interprétation de l'anglais*) : La convocation de cette session extraordinaire, cinq années après le Sommet de Rio, souligne l'importance que les États Membres attachent à la protection de l'environnement, défi énorme qui se pose à nous et se posera aux générations futures. Nous sommes convaincus que cette session permettra à la fois d'évaluer la façon dont les engagements pris dans l'Action 21 ont été honorés et d'améliorer les activités que mènent les États, l'Organisation des Nations Unies et

son système, ainsi que les organisations régionales, dans le domaine de l'environnement.

Le Sommet du développement social, la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et les conférences régionales ont renforcé la coordination internationale des efforts déployés pour la mise en oeuvre d'Action 21 et de la Déclaration de Rio.

Depuis la Conférence de Rio, les gouvernements ont adopté des plans nationaux pour l'environnement et ont inclus les problèmes que pose l'environnement dans leurs stratégies de développement. La Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres institutions spécialisées des Nations Unies ont réexaminé leur programme et leurs projets pour les axer davantage sur l'environnement.

Il reste encore des problèmes urgents à régler. Nous avons à nous soucier grandement de la pénurie croissante d'eau douce, des changements climatiques et de la déforestation. À notre avis, cette session ne fait que confirmer que les États ont la volonté politique de s'attaquer sérieusement à ces problèmes. C'est maintenant à nous d'agir en conséquence en adoptant les instruments juridiques nécessaires.

Nous appuyons le nouveau renforcement du rôle du système de l'ONU afin que des mesures internationales plus efficaces soient prises pour aider les États dans les efforts qu'ils déploient pour faire face aux problèmes de l'environnement et placer le développement sur une base environnementale plus solide. Nous estimons également que l'approche régionale des mesures adoptées par l'ONU est la bonne façon de s'attaquer aux préoccupations relatives à l'environnement. Dans ce contexte, il est nécessaire que les programmes établis dans le cadre du système des Nations Unies tiennent compte des besoins particuliers des pays dont les économies sont en transition.

Ces dernières années, des événements positifs ont eu lieu en Albanie dans les cadres institutionnel et juridique des activités relatives à l'environnement par le biais de l'adoption et de la mise en oeuvre d'une stratégie nationale pour l'environnement dans les domaines de l'éducation et de la participation de la société à la coopération internationale. Le principe du développement durable est devenu plus en plus la ligne directrice des activités que nous menons dans la recherche des solutions saines aux plans économique, social et environnemental.

En 1992, le Gouvernement a réorganisé le Comité national pour la protection de l'environnement et a accru ses effectifs, tout en créant pour la première fois 12 agences régionales pour l'environnement. Des sections séparées ont été organisées dans plusieurs ministères et gouvernements locaux afin d'accorder les politiques économiques avec les considérations environnementales. Pour la première fois en 1995, une section du génie de l'environnement a été ouverte à l'Université de Tirana où des spécialistes sont formés dans ce domaine.

Le cadre de travail juridique comprend déjà plusieurs textes de lois et d'autres instruments juridiques pour la protection de l'environnement. Je mentionnerai l'importance particulière de la loi sur la protection de l'environnement, des lois relatives à la biodiversité, aux forêts et à la police forestière, à la protection de la faune, de la chasse, de la pêche, de l'eau et à la décision du Gouvernement sur les déchets toxiques. L'Albanie est maintenant partie à plusieurs conventions sur l'environnement, y compris la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique.

À l'avenir, nous allons nous concentrer sur deux activités principales : tout d'abord, l'application effective des lois existantes et de ces conventions et, deuxièmement, l'élargissement du cadre juridique et l'adhésion à d'autres instruments internationaux pertinents. Au mois de janvier 1994, le Conseil des ministres a adopté le premier plan d'action national pour l'environnement, basé sur notre stratégie nationale dont le but est de protéger l'environnement et appuyée par la Banque mondiale. Le plan, dont la mise en oeuvre a commencé en 1994, offre des mesures concrètes et des solutions immédiates ainsi que des directives à moyen et à long terme pour des questions relatives à l'environnement, tout en définissant des tâches concrètes des institutions et organismes qui s'occupent de l'environnement partout dans le pays. Plus de 40 organisations non gouvernementales axées sur l'environnement sont actives aujourd'hui en Albanie, malgré notre absence totale de tradition dans ce domaine. Les activités de ces organisations ont contribué à sensibiliser davantage le public aux questions concernant l'environnement. Il importe de noter que leur coopération avec les institutions étatiques pertinentes reste satisfaisante.

Dans tous les efforts qu'elles déploient pour protéger l'environnement, les institutions albanaïses bénéficient du plein appui du système des Nations Unies et de diverses structures européennes. À cet égard, j'aimerais remercier de leur assistance le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour

l'environnement, la Banque mondiale, l'Union européenne et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Leur assistance a été à la fois technique et financière, et nous espérons que ces organisations et institutions continueront de nous aider à l'avenir.

Malgré des efforts renouvelés, de graves problèmes demeurent, tels que le déboisement de dizaines de milliers d'hectares de forêt à la suite de l'exploitation forestière illégale, de l'érosion des sols et de la pollution urbaine dues aux activités non contrôlées des entreprises privées et aux structures anciennes des sources d'énergie. Le problème de la restauration du système de l'eau courante est toujours urgent. Le développement rapide de l'industrie du bâtiment n'a pas été guidé par des considérations environnementales.

À ces problèmes il faut ajouter les effets négatifs causés à l'environnement à la suite des événements qui se sont produits ces derniers mois en Albanie. La situation sécuritaire actuelle dans le pays laisse la porte ouverte aux activités criminelles d'éléments irresponsables, qui ont causé des dommages aux forêts et à d'autres ressources naturelles. Nous espérons que ces problèmes seront examinés attentivement dès que la situation en Albanie sera redevenue normale. Le 29 juin, les Albanais vont voter pour élire un nouveau gouvernement. Ces élections seront décisives pour l'avenir du pays; c'est pourquoi le Gouvernement de réconciliation nationale n'a rien ménagé pour organiser les élections, tout en bénéficiant à cette fin du ferme appui de la communauté internationale, de l'ONU et des structures européennes, telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Conseil de l'Europe, et l'Union européenne.

Je tiens à réitérer la reconnaissance du Gouvernement de réconciliation nationale et du peuple albanaïse à l'ONU pour la rapidité avec laquelle elle a réagi à la situation dans mon pays, en particulier le Conseil de sécurité qui a autorisé la création d'une force de protection multinationale pour l'Albanie et la prorogation de son mandat par la résolution 1114 (1997).

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de l'Albanie de sa déclaration.

*M. Arian Starova, Ministre des affaires étrangères de l'Albanie, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ali Bin

Said Al-Khayareen, Ministre des affaires municipales et de l'agriculture de l'État du Qatar.

*M. Ali Bin Said Al-Khayareen, Ministre des affaires municipales et de l'agriculture de l'État du Qatar, est escorté à la tribune.*

**M. Al-Khayareen (Qatar) (interprétation de l'arabe) :**  
Il y a cinq ans, la Conférence de Rio faisait face à de nombreux défis. Estimant que la vie sur la planète Terre était entrée dans une phase critique, la Conférence a été en mesure de relever ces défis au prix d'efforts considérables. Aujourd'hui, cependant, les défis qui se posent sont en fait plus graves encore.

En réalité, ce qu'il faut maintenant, c'est agir et mettre en oeuvre des principes et des recommandations et non pas seulement les adopter. Ce qu'il faut faire maintenant, c'est traduire les mots et les directives en mesures concrètes qui conduiront la planète, avec tous ses êtres vivants et toutes ses composantes naturelles, vers une nouvelle étape où le développement dominera et le sous-développement régressera. Il va sans dire que tout cela ne se produira pas tant que tous les pays n'honorent pas les engagements de la Déclaration de Rio et d'Action 21.

À cet égard, l'État du Qatar a pleinement respecté le projet de Rio. Dans les années qui ont suivi la Conférence, il a adhéré à la Convention sur les mouvements transfrontières des déchets dangereux, à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et au Protocole de Montréal et à ses amendements, ainsi qu'à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. En outre, nous avons été parmi les premiers signataires de la Convention sur la diversité biologique.

L'État du Qatar, convaincu de l'importance de la Déclaration de Rio et d'Action 21, a accordé une attention particulière au renforcement et à l'évolution de ses organes orientés vers l'environnement ainsi qu'à l'élargissement de leurs mandats, afin de leur permettre de jouer plus efficacement les rôles qui leur ont été confiés. L'État du Qatar a également modernisé sa législation relative à l'environnement, en tenant compte des dispositions des conventions, protocoles et accords régionaux et internationaux relatifs à l'environnement.

Il convient de noter à cet égard que le Qatar a placé le concept de sécurité de l'environnement parmi les critères de base pour le démarrage de tout projet industriel dans le pays. En même temps, il a mis au point une stratégie pour traiter des déchets industriels dangereux.

Nous aspirons à la réalisation d'un développement durable sur une base équilibrée, qui tienne compte, en général, de toutes les dimensions environnementales, économiques et sociales de ce processus et qui reconnaisse les différents niveaux de développement qui existent entre pays développés et en développement et la large diversité de leurs aptitudes. Cela devrait être fondé sur le principe de responsabilités communes mais différenciées, l'accent devant être mis sur le droit des États de croître et progresser à l'abri d'incidences négatives sur leurs programmes de développement ou leur stabilité sociale et économique.

Dans ce contexte, il importe de tenir compte de la situation particulière des pays en développement qui peuvent être touchés par des conditions liées aux effets négatifs des changements climatiques. Il convient également de considérer ceux qui sont touchés par la mise en oeuvre des mesures visant à réduire l'émission de gaz à effet de serre, comme c'est le cas des pays en développement qui sont fortement tributaires des revenus provenant de la production, du traitement et de l'exportation du pétrole. Ceci a été reconnu par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Nous voudrions également souligner le fait qu'il importe de traiter de façon générale tous les gaz à effet de serre sans se limiter aux mesures relatives au dioxyde de carbone, en tenant compte des conduits et des réservoirs de ces gaz. En même temps, il faut veiller à ce qu'aucune de ces mesures et politiques relatives à la réduction des émissions de ces gaz ne devienne un obstacle déguisé aux échanges internationaux, car cela pourrait avoir un impact sur le système de libre-échange que nous considérons comme un moyen efficace d'arriver à un développement économique soutenu.

Par ailleurs, il y a de nombreux autres éléments qui s'infiltreraient dans le processus de développement durable, lesquels exigent une mesure immédiate. Pareille mesure exige que les pays développés assument leurs responsabilités historiques à l'égard de l'environnement et du développement en honorant leurs engagements financiers, car la réduction de la pauvreté dans le monde est dans l'intérêt de tous, des riches comme des pauvres.

Cette mesure doit comprendre la création d'un mécanisme juridique unifié pour la protection de l'environnement; l'intégration des dispositions des conventions internationales dans la législation nationale; et la compatibilité entre les ressources financières et la mesure requise pour la protection de l'environnement. D'autres éléments comprennent un élargissement de la sensibilisation à l'environnement.

ment, une mise en exergue du gaspillage des ressources naturelles et le renforcement de l'éducation sur l'environnement en l'incluant dans les programmes scolaires nationaux, et la promotion d'une plus large participation du secteur privé dans les divers secteurs de développement.

Dans moins de trois ans, les pays de cette planète aborderont un nouveau siècle. Il n'est pas exagéré de dire que tous les pays du monde sont sur le même navire. S'il flotte, nous survivrons tous. S'il coule, nous périrons tous, les pays développés comme les pays en développement, les nations riches comme les nations pauvres.

Par conséquent, l'État du Qatar tout en aspirant à un meilleur avenir, lance un appel à tous les États du monde pour qu'ils oeuvrent sincèrement et sérieusement à un avenir plus prometteur pour nous et pour les générations à venir. Dans le même temps, il s'associe à toutes les initiatives honnêtes formulées par les chefs d'État, de gouvernement et de délégation dans les déclarations qu'ils ont faites à cette session extraordinaire.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires municipales et de l'agriculture de l'État du Qatar de sa déclaration.

*M. Ali Bin Said Al-Khayareen, Ministre des affaires municipales et de l'agriculture de l'État du Qatar, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Mikhail Wehbe, Chef de la délégation de la République arabe syrienne.

*M. Mikhail Wehbe, Chef de la délégation de la République arabe syrienne, est escorté à la tribune.*

**M. Wehbe** (République arabe syrienne) (*interprétation de l'arabe*) : MacKender, expert politique, a dit que le monde est comme un ballon de cuivre : si on le frappe sur un point quelconque de sa surface, l'écho se fera entendre à travers. Dans ce contexte, cette session extraordinaire de l'Assemblée générale a été convoquée pour nous mettre tous face à nos responsabilités qui consistent à préserver la vie et l'avenir des générations à venir.

À cet égard, j'aimerais rappeler à l'Assemblée que nos enfants dans les territoires arabes occupés — y compris Jérusalem, la Cisjordanie, la bande de Gaza, le Golan arabe syrien, le Sud-Liban et la Bekaa occidentale — sont soumis aux pratiques cruelles israéliennes qui portent atteinte à la

vie, à la dignité, au développement et à l'environnement de l'humanité. Le moment est venu pour que l'écho des voix de ces enfants qui souffrent parvienne jusqu'aux Nations Unies et à toutes les régions de ce monde, afin que nous ayons tous connaissance des méfaits et des dangers auxquels font face les Arabes sous occupation israélienne.

L'environnement et la terre sont indivisibles. Si un État pouvait acquérir les territoires d'un autre par la force, quel serait alors le rôle de l'environnement? Si la terre de l'un est expropriée, que signifie pour lui l'environnement? C'est ce que fait Israël, qui pratique l'agression, confisque les terres palestiniennes et se les approprie, continue à créer des colonies de peuplement dans Jérusalem, en Cisjordanie et dans le Golan syrien, démolit les maisons des Palestiniens et les expulse de leurs terres, brûle les forêts, bloque les eaux d'irrigation, s'approprie les ressources en eau, déracine les arbres et utilise des gaz toxiques.

Israël continue de modifier l'environnement, le caractère géographique, historique et démographique des territoires arabes occupés. Il impose un blocus économique aux peuples de ces terres. Nous sommes en proie à de grandes difficultés qui font obstacle aux efforts que nous déployons pour protéger l'environnement et éviter les dommages qui résultent de sa destruction. Cela est dû avant tout à l'occupation permanente des terres arabes par Israël et aux capacités militaires israéliennes toujours plus grandes. Entre autres, Israël possède des installations destinées à la fabrication d'armes de destruction massive, d'armes nucléaires, chimiques et bactériologiques. Cela s'ajoute à la fabrication de nombreuses autres armes classiques qui sont utilisées contre nous. Elles sont toujours une menace eu égard à l'expansion, à l'occupation et à l'implantation d'autres colonies de peuplement.

Israël continue de refuser d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Son programme nucléaire militaire se poursuit en dehors du régime international visant à prévenir la prolifération des armes nucléaires, ce qui menace gravement la sécurité, la sûreté et l'environnement des peuples qui vivent dans la région aujourd'hui et qui y vivront à l'avenir.

En outre, Israël a enterré 52 tonnes de déchets nucléaires et chimiques industriels dans les territoires arabes occupés. Ces faits portent en eux les graines d'une catastrophe environnementale pour l'ensemble du Moyen-Orient. En conséquence, et en raison du droit des peuples de vivre dans la dignité et dans un environnement sain et non pollué, nous demandons aux dirigeants présents à cette importante réunion internationale de faire pression sur Israël afin qu'il

mette un terme à de tels actes et cesse de nuire à la vie et à la santé de ceux qui vivent dans les territoires occupés.

Compte tenu des directives d'Action 21 et de son mécanisme de mise en oeuvre, la République arabe syrienne, en raison de la grande importance qu'attache le Président Hafiz al-Assad aux questions d'environnement et de développement, a adhéré aux conventions du Sommet planète Terre de 1992 et a mis en oeuvre plusieurs de leurs activités, en dépit des nombreuses difficultés auxquelles nous sommes confrontés.

Premièrement, une enquête détaillée sur la diversité biologique a été menée en vue d'élaborer une stratégie nationale sur la diversité biologique. Des programmes d'action ont également été proposés pour préserver la diversité biologique en Syrie.

Deuxièmement, dans le domaine des changements climatiques et de l'atmosphère, certaines industries ont été transformées afin d'utiliser des matières qui ne nuisent pas à la couche d'ozone.

Troisièmement, la première phase de l'enquête générale sur la situation actuelle de l'environnement dans le pays a été achevée et des priorités ont été fixées afin de préparer une stratégie nationale et un programme d'action pour l'environnement. Des colloques ont été organisés pour former des personnes dans le domaine de l'environnement afin d'assurer le développement durable.

Quatrièmement, différents organismes d'État ont conjugué leurs efforts afin d'intégrer des éléments environnementaux aux plans de développement, en particulier le huitième plan quinquennal qui est en cours de préparation. Nous avons par ailleurs évalué l'impact sur l'environnement de toutes les activités de développement de manière à veiller à ce qu'elles soient conformes aux politiques appliquées à l'environnement par la Syrie.

Cinquièmement, le Ministère de l'environnement met actuellement une banque de données en place, qui constituera un centre de données sur l'environnement.

Sixièmement, nous réalisons une étude nationale afin de délimiter les zones arides et celles que menace la désertification en Syrie, et nous avons élaboré un nouveau programme pour étudier les contrôles de pollution industrielle.

Septièmement, une nouvelle usine d'assainissement a été achevée à Damas, et nous examinons la possibilité de

construire de nouvelles usines de traitement des eaux usées dans toutes les provinces syriennes. Nous envisageons d'intégrer la gestion de l'eau en Syrie aux activités du Ministère de l'irrigation. Nous oeuvrons également avec le Ministère de l'éducation afin d'inclure l'environnement dans les programmes d'éducation.

Néanmoins, nous sommes confrontés à de nombreuses difficultés pour mettre en oeuvre Action 21. Premièrement les questions d'environnement ne sont pas codifiées. Nous sommes donc en train d'élaborer une loi nationale sur l'environnement.

Deuxièmement, le matériel d'expérimentation insuffisant dont dispose le Ministère de l'environnement nous empêche de réaliser des études précises. Le nombre de cadres hautement qualifiés et les moyens techniques permettant de relever les défis de l'environnement sont également insuffisants.

Tout en établissant nos priorités en Syrie, nous recherchons des sources de financement pour les différents projets environnementaux. Le Ministère de l'environnement coopère avec toutes les institutions nationales en vue d'élaborer un plan national de gestion de l'eau en raison de l'importance des ressources en eau pour l'environnement.

Nous coopérons également avec le Fonds mondial pour l'environnement afin d'améliorer notre capacité nationale. La Syrie s'intéresse particulièrement aux forêts et à leur développement vu leur importance pour l'équilibre de l'environnement et en tant que ressource nationale. Elles sont les poumons de nos villes, et nous appuyons les recommandations de la Commission du développement durable de créer un groupe intergouvernemental spécial sur les forêts.

La Syrie soutient les efforts déployés au niveau international pour lutter contre la pauvreté, facteur important de la dégradation de l'environnement et de l'épuisement des ressources naturelles. De nombreux obstacles doivent être surmontés avant de pouvoir réaliser un développement durable au niveau national, et d'autres difficultés existent au niveau international.

Premièrement, le fait que les objectifs dont il a été convenu à Rio il y a cinq ans n'ont toujours pas été atteints suscite une grave préoccupation. Nous continuons de diviser le monde en pays riches et pays pauvres, en pays du Nord et pays du Sud. De nombreuses promesses n'ont pas été tenues.

Deuxièmement, de nombreux autres facteurs négatifs existent comme le fardeau de la dette, la pauvreté, le chômage, les déséquilibres économiques, les menaces à la diversité biologique, l'érosion des sols et le déboisement.

Troisièmement, le fait qu'on se montre peu disposé à leur transférer des technologies de pointe ne permet pas aux pays en développement d'améliorer l'état de leur environnement.

Quatrièmement, les effets destructeurs des déchets dangereux, toxiques et radioactifs que certains États tentent de déverser ou d'enterrer dans les pays en développement comme si nos peuples devaient être les victimes du développement industriel, sont sources de grave préoccupation.

Notre planète a aujourd'hui plus que jamais besoin que l'on fasse preuve d'une volonté politique courageuse qui permettra d'honorer les promesses et engagements consacrés dans toutes les résolutions internationales adoptées sur l'environnement et le développement durable.

Des moyens financiers doivent être octroyés aux pays en développement et des technologies doivent leur être transférées à des conditions préférentielles. Nous devons également modifier les modes de consommation et de production. Nous mettons l'accent une fois encore sur la nécessité d'établir des mécanismes pratiques et juridiques pour lutter contre le transport des déchets toxiques, nucléaires ou autres, vers les pays en développement.

Protégeons la vie des hommes contre la maladie et la mort. Si le monde industrialisé et développé souhaite réellement jouer un rôle dans l'amélioration de l'environnement, l'occasion nous est offerte de trouver la volonté politique de réaliser l'égalité dans les espaces verts, qui ne doit pas se limiter aux pays développés. Il est nécessaire de prendre d'urgence des mesures courageuses en faveur de l'environnement dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, en particulier dans le domaine des forêts.

Si les pays en développement doivent devenir des partenaires efficaces et à part entière dans les efforts faits pour sauver notre planète, il faut avant tout améliorer nos moyens scientifiques. La compétence et l'expérience ainsi que les technologies de pointe doivent être transférées aux pays en développement.

Il s'agit là d'un des points principaux d'Action 21. On ne peut parler de développement durable et d'environnement sans examiner les problèmes des pays en développement, notamment ceux qu'ils affrontent en raison des termes des

échanges commerciaux internationaux et du transfert de ressources.

Nous attachons une grande importance à la modification des modes insoutenables de production et de consommation.

Une paix juste et globale, le développement et la protection de l'environnement sont tous complémentaires et indivisibles. Dans ce contexte, nous estimons que l'agression et l'occupation des terres d'autrui par la force paralyseront l'effort déployé en vue de réaliser un développement durable. La résolution 51/190 de l'Assemblée générale réaffirme le principe de la souveraineté permanente des populations sous occupation étrangère sur leurs ressources naturelles. Il réaffirme le droit inaliénable du peuple palestinien et de la population du Golan syrien de tirer parti de leurs ressources naturelles et autres ressources économiques. La résolution souligne que toute violation de ce droit est illégale et que l'agression armée et l'occupation étrangère détruit l'environnement et le développement durable, ce qui est en conformité avec le Principe 23 de la Déclaration de Rio.

Les États agresseurs doivent respecter le droit international et les résolutions des Nations Unies sur la protection de l'environnement.

Engageons-nous dans le XXI<sup>e</sup> siècle avec un espoir renouvelé. Créons un monde nouveau, un monde de paix, de sécurité et de stabilité où les espoirs et les aspirations de tous les enfants du monde à un monde meilleur pourront être réalisés.

Je souhaite un plein succès à cette réunion historique.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation de la République arabe syrienne de sa déclaration.

*M. Mikhail Wehbe, Chef de la délégation de la République arabe syrienne, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je rappelle aux représentants que leurs interventions sont limitées à sept minutes.

Je donne à présent la parole à S. E. M. Sadyk Safaev, Chef de la délégation de l'Ouzbékistan.

*M. Sadyk Safaev, Chef de la délégation de l'Ouzbékistan, est escorté à la tribune.*

**M. Safaev** (Ouzbékistan) (*interprétation de l'anglais*) : La présente session extraordinaire de l'Assemblée générale est certainement le forum opportun pour examiner les plus importants problèmes qui se posent au monde contemporain, menacent l'avenir de la planète et préoccupent toute l'humanité.

Cinq ans se sont écoulés depuis la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement durable, et il apparaît plus clairement aujourd'hui que jamais que cette réunion a été l'un des événements les plus importants et les plus significatifs du monde international contemporain.

Le Gouvernement de la République de l'Ouzbékistan est tout à fait conscient de l'importance de la Conférence de Rio et a l'intention de participer activement aux efforts internationaux de coopération, et de veiller à la mise en oeuvre inconditionnelle de son propre programme d'action, élaboré sur la base des principaux documents adoptés dans le cadre et compte tenu de la Conférence. L'Ouzbékistan participe activement à la réalisation des projets qui sont mis en oeuvre par les Nations Unies en Asie centrale dans ce domaine. La Commission nationale de la République de l'Ouzbékistan sur les changements climatiques fonctionne avec succès. Des organes spéciaux ont été créés en Ouzbékistan pour veiller à l'application des Conventions sur la diversité biologique, sur la lutte contre la désertification et sur la protection de la couche d'ozone. Cependant, pour des raisons évidentes, la plupart des problèmes dont nous discutons ici sont décisifs pour l'Ouzbékistan également.

À l'instar des autres jeunes républiques indépendantes, l'Ouzbékistan doit relever le défi que posent le développement durable, la reconstruction structurelle de l'économie et la création de centaines de milliers d'emplois — en d'autres termes, le progrès économique. Il est naturel et justifié que les pays en développement cherchent à relever le niveau de vie de leurs peuples, ce qui exige une production économique en expansion, une intensification des activités industrielles et agricoles. Dès lors, il est une question à laquelle nous devons répondre : comment concilier les aspirations légitimes au progrès économique des pays et des régions pour favoriser les progrès économiques et la nécessité de protéger soigneusement l'environnement, naturel et climatique, et l'équilibre écologique et énergétique?

Aujourd'hui, on peut dire sans exagération que l'Asie centrale est l'une des zones les plus touchées par les catastrophes écologiques. La pénurie de terre et sa dégradation constituent de plus en plus une menace; la désertification anthropique; et la salinisation des terres ne cesse de croître. En même temps, le manque d'eau devient de plus en plus

critique. L'un des grands dangers qui menacent notre région provient des stocks de déchets radioactifs, dont un grand nombre se trouvent le long des rivières dont l'eau approvisionne villes et villages.

Le rétrécissement de la mer d'Aral est devenu l'un des plus urgents problèmes que pose l'environnement, voire une catastrophe nationale. Il est loin cependant d'être seulement le problème de l'Ouzbékistan ou de la région de l'Asie centrale. Il est considéré comme l'une des plus graves catastrophes écologiques de l'humanité. Aujourd'hui, 35 millions d'individus subissent les conséquences directes de cette catastrophe. En l'espace de 20 à 25 ans — l'espace d'une génération — nous avons assisté à la mort de toute cette mer, l'un des plus grands réservoirs de la planète.

En 1962, le niveau de la mer était 1,6 fois plus élevé qu'il ne l'est aujourd'hui, et le volume d'eau 2,7 fois plus important. Quant à la teneur en minéraux de l'eau, elle a été multipliée par quatre. Il en résulte que nous n'avons plus une mer, mais deux lacs. Ses rives sont de 60 à 80 kilomètres de ses rives originelles.

À partir des années 80, dans la région de la mer d'Aral et sur les territoires qui l'entourent, on a commencé à observer des tempêtes de sable. Les pistes de sable atteignent 40 kilomètres de large et 400 de long, et les tempêtes de sable peuvent s'étendre sur 300 kilomètres. Les experts estiment qu'environ 15 à 75 millions de tonnes de poussière se répandent chaque année dans l'atmosphère.

Tout cela provoque de graves changements climatiques dans la région de la mer d'Aral. La pénurie croissante de l'eau et la dégradation de sa qualité ont entraîné une détérioration des terres et de la végétation.

Avec le rétrécissement de la mer d'Aral, apparaissent un ensemble de problèmes écologiques, socioéconomiques et démographiques, dont l'ampleur est mondiale et internationale en raison de leur origine et de leurs graves conséquences. Aujourd'hui, le problème de la mer d'Aral est devenu planétaire et a déjà brisé l'équilibre biologique tout en ayant un impact négatif sur les aspects génétiques fondamentaux des populations vivant sur les vastes territoires.

Conscients de la gravité du problème qui touche la mer d'Aral et de la nécessité de prendre des mesures d'urgence pour la sauver, les gouvernements des Républiques d'Asie centrale et plusieurs organisations internationales ont créé un fonds international pour sauvegarder la mer d'Aral. Ils ont adopté une Déclaration des États d'Asie centrale sur les

problèmes du développement durable du bassin de la mer d'Aral.

Cependant, il est évident que si des mesures ne sont pas prises d'urgence par la communauté internationale, et si les fonds nécessaires ne sont pas fournis par des organisations mondiales, il sera impossible de régler le problème en s'appuyant sur les seules possibilités qui s'offrent aux pays de la région. En même temps que l'aide concrète des organisations internationales, il serait grandement utile, tant pour la sauvegarde de la mer d'Aral que pour le développement durable de la région, d'élaborer une convention des Nations Unies sur le développement durable du bassin de la mer d'Aral, et de déclarer l'année 1998 «An née des Nations Unies pour la protection de l'environnement de l'Asie centrale».

Compte tenu de l'importante déclaration politique qui sera adoptée à la fin de la présente session, nous saluons le fait que la communauté internationale a reconnu qu'en plus du développement social et économique et de la protection de l'environnement, la paix et la sécurité sont des préalables indispensables au développement durable. En effet, comment pourrions-nous parler de développement durable d'ensemble si les guerres et conflits font rage? À cet égard, l'initiative de faire de l'Asie centrale une zone exempte d'armes nucléaires mériterait d'être soigneusement examinée. Nous ne pouvons que nous réjouir de l'appui que les États Membres manifestent à cette initiative.

Pour terminer, je voudrais mentionner que la République d'Ouzbékistan accorde une importance particulière aux travaux de la présente session extraordinaire, de même qu'à ceux que poursuivent la Commission du développement durable et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Il faut espérer que cette session contribuera concrètement à la recherche de solutions aux problèmes complexes auxquels nous devons tous faire face à la veille du nouveau millénaire.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation de l'Ouzbékistan de sa déclaration.

*M. Sadyk Safaev, Chef de la délégation de l'Ouzbékistan, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. Mme Aksoltan Ataeva, Chef de la délégation du Turkménistan.

*Mme Aksoltan Ataeva, Chef de la délégation du Turkménistan, est escortée à la tribune.*

**Mme Ataeva** (Turkménistan) (*interprétation du russe*) : Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection à ce poste élevé et de vous souhaiter plein succès. La délégation du Turkménistan se réjouit du dialogue ouvert et de l'atmosphère positive qui préside à cette session, et elle est prête à contribuer à son succès.

On a noté à cette session que des progrès ont été réalisés au niveau de la mise en oeuvre d'Action 21 et des décisions prises à la Conférence de Rio en 1992. Enfin, l'humanité prend conscience de la responsabilité qui lui incombe de préserver l'environnement pour les générations futures et de la nécessité de prendre des mesures d'urgence pour faire face à la situation actuelle. Considérant que ce problème est l'une de leurs principales priorités, les Nations Unies ont élaboré et adopté des mesures concrètes pour mettre en oeuvre les conventions adoptées à cet égard.

Après la Conférence de Rio, toutes les instances qui ont suivi ont certainement été enrichissantes et ont permis d'identifier des secteurs distincts d'activité prioritaire. Cependant, l'ampleur de ce problème mondial est telle qu'elle exige de nouveaux efforts, non seulement de la part des Nations Unies mais également de la part de chaque pays, et une coopération internationale constructive. Nous espérons que cette session extraordinaire permettra d'imprimer un nouvel élan à la coopération internationale en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable et de trouver des solutions efficaces pour résoudre ce problème.

Conscient de la gravité des problèmes vitaux de l'environnement, le Président du Turkménistan, S. E. M. Niyazov, a pris plusieurs mesures décisives en vue de les résoudre. Des travaux ont été entrepris pour actualiser les normes juridiques relatives à la protection de l'environnement, et plusieurs nouvelles lois, ainsi qu'un code de la santé, ont été adoptés. Le programme Lukman, qui est destiné à favoriser l'adoption de mesures préventives efficaces, a été élaboré. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, nous avons achevé l'élaboration de notre programme national de protection de l'environnement. Le Turkménistan a accédé et ratifié l'ensemble des conventions et traités internationaux portant sur les questions de l'environnement, et il s'emploie à promouvoir activement la coopération internationale.

Même si un premier pas a été fait, le pays continue de se heurter à de nombreux problèmes environnementaux. À présent, le Turkménistan s'attache en particulier à assurer un équilibre entre le développement économique et l'amélioration de la santé publique. Par exemple, les travaux se poursuivront pour pouvoir fournir une eau potable de qualité à la population turkmène dans une zone qui connaît une catastrophe environnementale — le bassin de la mer d'Aral — et pour éliminer les effets négatifs de la transgression de la mer Caspienne à l'ouest du pays. Des mesures ont été prises en vue d'améliorer la productivité et la stabilité de l'agriculture et de l'élevage. L'accent sera mis en particulier sur une utilisation rationnelle des ressources naturelles et sur la lutte contre la désertification, l'érosion provoquée par les eaux et les vents, les marais et les inondations. On envisage actuellement la création d'un réseau de zones spécialement protégées et la conservation assistée des espèces rares de flore et de faune menacées d'extinction. Tout cela exige des investissements considérables de capitaux.

Un Institut de recherche sur le désert a été créé dans le pays, compte tenu du fait que 80 % du territoire turkmène est désertique. Et, sur l'initiative du Président Niyazov, un programme national de lutte contre la désertification a été élaboré. Cet institut entreprend des projets conjoints, en collaboration avec l'Institut israélien Ben Gourion de recherche sur le désert, et mène en outre un projet, sous les auspices du Programme des Nations Unies pour le développement et de la Banque mondiale, en vue de créer un centre de recherche scientifique et un projet de la Commission du développement durable destiné à sauver la mer d'Aral.

*Le Président assume la présidence.*

Plusieurs projets internationaux conjoints sont également en cours d'exécution. Au niveau régional, nous participons activement aux travaux de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et du Secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique. À la Conférence de Bangkok, le Turkménistan a été élu pour coordonner le programme de lutte contre la désertification, avec la participation de différents pays de la région de l'Asie. À cet effet, le Turkménistan va mettre sur pied, dans celle-ci, un réseau régional de centres de formation et de recherche scientifique et organiser des cours spéciaux de formation à l'intention des chercheurs qui se consacrent à l'étude des déserts.

L'un des chapitres les plus importants d'Action 21 concerne la mise en oeuvre du programme d'application. À notre avis, la participation des pays donateurs développés

joue un rôle important à cet égard. Il s'agit d'entreprendre des activités conjointes de recherche et d'études scientifiques concernant la protection de l'environnement et également son amélioration, l'élaboration de programmes spéciaux, de dispenser des cours de formation et d'assurer le transfert de technologies écologiquement sûres. Ces activités sont particulièrement importantes pour les pays qui disposent de vastes gisements de matières premières et qui développent activement leur industrie et leur système de transport, et également pour les pays qui ont besoin de matières premières. L'aide des pays donateurs contribuerait à accélérer la mise en oeuvre de ces programmes et projets. Nous appuyons les initiatives de certains pays qui offrent de nouvelles technologies, une aide pour la formation de cadres et l'échange d'expériences.

À notre avis, la Conférence de Kyoto sur les changements climatiques devra tenir dûment compte de ces problèmes, et nous espérons qu'elle débouchera sur des solutions. Il est de toute évidence nécessaire d'élaborer un instrument juridique uniforme et universel concernant la protection de l'environnement, qui traitera des responsabilités eu égard à la pollution de l'environnement. Nous avons besoin d'entreprendre des études scientifiques conjointes qui serviront de base à l'élaboration de programmes d'intérêt international. Par exemple, l'utilisation de la mer Caspienne devrait d'abord se fonder sur une démarche scientifique digne de foi, car cette mer est une réserve d'eau unique riche en hydrocarbures. Elle abonde également en stocks de poissons qui devraient être préservés et multipliés.

L'expérience a montré plus d'une fois que les problèmes environnementaux d'aujourd'hui risquent de se transformer demain en une catastrophe environnementale. Les pays touchés par la crise de la mer d'Aral ont à plusieurs reprises appelé l'attention de la communauté internationale sur leur situation critique. Les conséquences négatives de cette catastrophe se font toujours sentir, notamment ses effets nocifs pour la santé des personnes et la détérioration de la qualité des sols et de l'atmosphère. Nous sommes reconnaissants au Fonds des Nations Unies pour l'enfance qui a réagi le premier à cette calamité, et a élaboré le projet spécial d'aide régionale et écologique, Aspera, qui est principalement destiné à aider les enfants et les femmes dans les zones touchées de la région de la mer d'Aral. La Banque mondiale et plusieurs institutions des Nations Unies déploient actuellement des efforts pour trouver une solution, mais ce n'est pas suffisant pour résoudre pleinement ce problème. Il est indispensable d'adopter un programme coordonné pour éliminer les effets de la crise de la mer d'Aral afin d'améliorer l'environnement de la région.

Compte tenu de la rapide détérioration de l'environnement dans le monde, il est impératif que les habitants de la planète prennent davantage de mesures vigoureuses pour protéger l'environnement. La préservation de la planète pour les générations futures est notre objectif commun, et nous ne pourrions réussir dans cette entreprise que si nous oeuvrons de concert.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation du Turkménistan de sa déclaration.

*Mme Aksoltan Ataeva, Chef de la délégation du Turkménistan, est escortée de la tribune.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Juli Minoves-Triquell, Chef de la délégation d'Andorre.

*M. Juli Minoves-Triquell, Chef de la délégation d'Andorre, est escorté à la tribune.*

**M. Minoves-Triquell** (Andorre) (*parle en catalan; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : Le Principe 21 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement proclame que :

«Il faut mobiliser la créativité, les idéaux et le courage des jeunes du monde entier afin de forger un partenariat mondial, de manière à assurer un développement durable et à garantir à chacun un avenir meilleur.» (*A/CONF.151/26 (vol. 1), p. 12*).

En outre, le chapitre 25 d'Action 21 souligne qu'il est indispensable d'associer la jeunesse d'aujourd'hui aux prises de décisions concernant l'environnement et le développement.

Pourquoi les auteurs d'Action 21 ont-ils précisé et souligné le rôle de la jeunesse? Cinq ans après la Conférence de Rio de Janeiro, il faut le réaffirmer, car, de par les lois de la vie, les jeunes sont ceux qui espèrent dans l'avenir, qui maintiennent le pouls de l'humanité — vibration de ce qui vit et évolue.

Les jeunes donc sont une force considérable. Si nous leur enseignons le respect de leur cadre naturel et des êtres humains, ils créeront les fondements d'une société harmonieuse et prospère pour le troisième millénaire. Cependant, leur énergie, lorsqu'elle est canalisée vers la haine, les préjugés et l'égoïsme, peut nous conduire à l'anéantissement.

Je préconise donc l'éducation des jeunes pour leur apprendre à respecter la nature et à lutter contre le chômage. Le chômage des jeunes, en particulier dans les pays en développement, détruit toute motivation et brise les espoirs, ce qui transforme des êtres pleins de promesses en symboles de désillusion. C'est pourquoi nous devons renforcer l'accès des jeunes à l'éducation en quantité, en nature et en qualité. En quantité, en allouant moins d'argent aux armes de guerre et davantage à l'enseignement, à l'amélioration du statut des enseignants et à la construction d'écoles. En nature, en instruisant les jeunes dans le domaine des droits de l'homme, de la nature et de l'environnement afin de développer des valeurs telles que la solidarité humaine et planétaire au lieu de susciter l'hostilité que font naître les éternels drames. En qualité, en enseignant et en améliorant l'étude de professions qui permettent aux hommes et femmes, même en dehors du milieu universitaire si cela est nécessaire, de faire valoir leur esprit créatif et, en même temps, de faire en sorte qu'ils se sentent comme faisant partie de la création.

Au cours de cette session, beaucoup de chefs de délégations ont parlé des maigres résultats et des difficultés rencontrées dans la réalisation des objectifs de Rio. En insistant sur l'éducation des jeunes, nous disposerons de la clef permettant à ceux qui nous succéderont d'avoir la volonté de défendre ce que les pères fondateurs de Rio ont décrit dans Action 21. Certains États ont peut-être des problèmes pour maîtriser les émissions de pollution, d'autres ne peuvent peut-être pas encore se conformer aux décisions concernant les réductions de la production et de l'exportation de déchets toxiques. Mais personne, aucun gouvernement, ne saurait invoquer une excuse quelconque pour justifier le fait qu'il n'éduque pas les jeunes et ne leur inculque pas le respect de la Déclaration de Rio. Je préconise donc un effort mondial et durable en faveur de l'éducation.

L'éducation des jeunes est l'avenir de Rio. La participation des jeunes au processus de prise de décisions peut devenir un élément très important du présent de Rio. Appliquer les conclusions d'Action 21 ne sera possible que si tous les acteurs humains et toutes les organisations y participent. Action 21 espérait que les jeunes auraient accès aux organisations gouvernementales et pourraient se faire entendre au moment de la prise de décisions. Nous devons reconnaître, cinq ans après, que le succès remporté dans ce domaine est insuffisant.

Conformément à la déclaration prononcée l'an dernier par le Premier Ministre Marc Forné Molné à l'Assemblée générale et aux directives du Ministre des affaires étrangè-

res Albert Pintat, Andorre cherche activement à mettre en oeuvre des initiatives favorables à la participation des jeunes au processus de prise de décisions. Ainsi, à la fin de 1996, nous étions présents au Forum mondial de la jeunesse à Vienne. Andorre est également l'un des rares États qui versent une contribution financière au Fonds des Nations Unies pour la jeunesse. Andorre a également réussi à inclure dans le texte de la déclaration du Sommet social de Copenhague l'obligation de favoriser le dialogue entre les générations, orienté vers une plus grande participation de la jeunesse.

Comme nous sommes un petit État, nous savons très bien que nous ne pouvons pas déterminer à nous seuls l'état de la nature et de l'écosystème d'Andorre. Nous savons que nous faisons partie d'un ensemble écologique où il existe une interdépendance régionale et même planétaire. Nous savons que si les pluies dans les Pyrénées se raréfient, l'eau viendra à manquer en Andorre. Nous savons que si la jungle amazonienne disparaît, nos citoyens en subiront les conséquences. Notre région immédiate est celle des montagnes des Pyrénées et nous collaborons étroitement avec le Groupe d'études de la Commission de l'environnement des Pyrénées. Dans le contexte des Pyrénées, il convient de souligner l'organisation par notre Ministère de l'environnement du premier Forum d'Andorre sur la question des eaux résiduelles dans le cadre d'une gestion intégrée des eaux dans les zones montagneuses, auquel un grand nombre d'universitaires ont participé.

L'eau est une ressource indispensable et sera sans doute au coeur des débats au cours du XXI<sup>e</sup> siècle. C'est l'une des préoccupations constantes du Ministère de l'environnement d'Andorre. Ces dernières années, suivant les directives européennes, Andorre s'est consacrée à la préparation d'un plan d'ensemble pour l'assainissement de l'eau. La construction d'usines d'assainissement et la gestion des sources d'eau potable en Andorre ont été l'une des priorités de notre gouvernement.

La préservation des forêts dans nos montagnes fait l'objet de grands efforts de la part du Gouvernement. Être un pays montagneux entraîne des devoirs évidents envers l'environnement, devoirs que, en ce qui nous concerne, nous respectons. Nous saluons l'initiative kirghize de faire de l'an 2000 l'Année internationale des montagnes, initiative que nous faisons nôtre avec enthousiasme.

L'éducation et la participation des jeunes sont les points essentiels de l'intervention d'Andorre dans le débat d'aujourd'hui, conformément à l'esprit et à la lettre de Rio. Avec l'optimisme, le courage et l'énergie des jeunes, nous

construirons le monde des prochaines décennies, et par nos activités, nous donnerons à la Terre un repos bien mérité.

«Repose-toi, repose-toi, Terre troublée!  
Repose-toi, Mère douloureuse de l'humanité!»  
(William Wordsworth, «Invocation à la Terre», 1816)

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation d'Andorre de sa déclaration.

*M. Juli Minoves-Triquell, Chef de la délégation d'Andorre, est escorté de la tribune.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est S. E. M. Abuzed Omar Dorda, Chef de la délégation de la Jamahiriya arabe libyenne.

*M. Abuzed Omar Dorda, Chef de la délégation de la Jamahiriya arabe libyenne, est escorté à la tribune.*

**M. Dorda** (Jamahiriya arabe libyenne) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, je souhaite, au nom de ma délégation, vous féliciter de votre élection à la présidence de cette importante session de l'Assemblée générale. Je voudrais également rendre hommage à S. E. M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui se montre très actif depuis sa prise de fonctions. Cela augure bien de la conduite des activités de l'ONU.

Je souhaite exprimer la satisfaction de mon pays face à l'intérêt accru manifesté par les pays industriellement et scientifiquement développés à l'égard de l'environnement. Nous invitons les pays développés à traduire leurs paroles en actes. Puisse Dieu Tout-Puissant leur pardonner les dommages qu'ils ont provoqués à notre Terre et dans l'espace. Même si les pays en développement souffrent depuis qu'ils existent, leurs souffrances sont d'une nature autre : elles sont dues à leur retard, tandis que les problèmes qui se posent aux autres pays sont dus à leurs progrès.

La pauvreté n'est plus pour nous un problème d'environnement, c'est devenu un adjectif, une étiquette. La désertification n'est plus un danger, c'est un qualificatif. Ainsi, nous entendons parler de pays «subsahariens» ou de pays «désertiques». Ainsi, la désertification est devenue un nom.

La sécheresse n'est plus un phénomène saisonnier ou provisoire, c'est un phénomène permanent. Elle est devenue un élément hostile qui force les populations à chercher refuge ailleurs, qui crée un autre problème, celui des migra-

tions humaines après la destruction de la faune et de la flore.

La pollution marine, due aux pétroliers et au déversement de déchets chimiques et autres, en particulier en Méditerranée, ainsi que la surpêche, ont provoqué la mort d'espèces marines, sans parler de la pollution des plages par les rejets pétroliers. Cela réduit sensiblement la possibilité d'exploiter ces ressources.

Des mines posées dans nos terres lorsque des étrangers les utilisaient pour mener leurs guerres ont rendu les cultures impossibles. Ces mines sont encore un odieux rappel de cette époque et continuent de tuer et de mutiler. Les maladies épidémiques et endémiques résultant du retard accumulé sur le plan de l'environnement, telles que la malaria, la bilharziose et d'autres maladies parasitaires dangereuses, détruisent les vies de millions de personnes dans les pays en développement. L'ignorance, cause de tous les problèmes de l'environnement, continue de prédominer.

Il s'agissait d'un bref résumé des plus importants problèmes anciens qui se posent à l'environnement et qui demeure une réalité pour les pays en développement, dont nous faisons partie. Ce sont là les problèmes des pays en développement — non pas l'ozone ni le dioxyde de carbone. Nous nous réjouissons de la coopération dans ces domaines également, mais parallèlement à cette coopération, nous préférierions une coopération sur nos plus anciens problèmes relatifs à l'environnement.

Nous devons comprendre profondément et sincèrement les problèmes et les préoccupations des uns et des autres concernant l'environnement, afin de pouvoir nous attaquer collectivement aux problèmes de l'environnement. Toutes les parties doivent contribuer en fonction de leurs capacités et de leurs moyens. Dans notre pays, nous avons mis en oeuvre deux phases d'un projet multiphase qui constitue dans le domaine de l'environnement l'un des plus importants projets d'aménagement hydraulique mis en place dans le monde, dont l'objectif est de combattre sécheresse et désertification. Je veux parler du projet relatif à la grande rivière artificielle, qui, hélas, a été boycotté technologiquement par les pays les plus riches et les plus avancés du monde. Ce projet est mis en oeuvre en dépit du boycott technologique et de l'embargo sur les transferts de fonds imposé à la Libye; lorsqu'il sera terminé, il amènera quotidiennement plus de 6 millions de mètres cubes d'eau depuis les zones littorales jusqu'au lointain désert à travers un réseau de 5 000 kilomètres de canalisations de quatre mètres de diamètre.

Selon nous, il faut à la fois allumer une bougie et continuer à maudire l'obscurité. À cet égard, nous demandons que les mesures suivantes soient prises : premièrement, nous devons intensifier la recherche et les études sur le dessalement de l'eau de mer, afin d'élaborer les méthodes les meilleures et les plus appropriées dans ce domaine, au coût le moins élevé possible, car sans eau il n'y a point de vie. Le Dieu Tout-Puissant dit dans le Coran :

«Et Allah a créé toutes les créatures vivantes à partir de l'eau». (*Le Coran, XXIV:45*)

Deuxièmement, nous devons intensifier la recherche et les études en faveur du développement de variétés végétales plus résistantes à la sécheresse. Il devrait être possible d'élaborer des projets internationaux pour créer des régions réservées à ces plantes dans les zones désertiques afin de regagner une partie de la couverture végétale perdue au cours des derniers siècles et d'enrayer la détérioration de la couverture végétale limitée existante.

Troisièmement, nous devons élaborer des nouvelles technologies d'irrigation pour aider à économiser l'eau et à en faire un usage optimal. De telles technologies et le matériel nécessaire pour les mettre en oeuvre doivent être fournis à un coût raisonnable.

Quatrièmement, une aide doit être apportée à la production de tous les types de pompes — pompes de surface et pompes de sous-sol, pompes aspirantes et pompes à pression — qui peuvent fonctionner à l'énergie solaire et éolienne au coût le plus faible possible. Cela nous permettra de récupérer l'eau souterraine dans le désert et dans d'autres régions.

Cinquièmement, une aide doit être fournie pour mener à bien des études géologiques, soit par des technologies modernes telles que la télédétection par satellite, soit par des méthodes classiques, dans le cadre d'un effort fait au plan international pour découvrir des sources d'eau souterraine dans les zones où le besoin s'en fait sentir. Ceci peut également être réalisé au niveau régional, les études nationales étant généralement insuffisantes.

Sixièmement, il faut renforcer la recherche de nouvelles cultures pouvant résister à une eau dont la teneur en sel est très forte, ne serait-ce que pour promouvoir la production de certains fourrages. Cela permettrait d'utiliser dans l'agriculture une eau fortement salée.

Septièmement, il faut procéder au déminage, et les cartes adéquates doivent être remises aux pays concernés;

ces pays doivent également être aidés par des équipes d'experts qui pourraient aider au déminage et à la formation des personnes qui habitent sur place. Tout le matériel nécessaire à la détection des mines et au déminage doit également être fourni.

Huitièmement, une initiative internationale est nécessaire pour éliminer la malaria, la bilharziose et toutes les maladies parasitaires selon un calendrier spécifique; les pays concernés devront ensuite recevoir ce dont ils ont besoin pour maintenir à l'avenir la propreté de leur environnement.

Neuvièmement, nous devons créer un climat international favorable au développement durable. Cette démarche exige que : la souveraineté des États et leur droit à une vie libre et indépendante soient respectés; que l'assistance fournie ne soit subordonnée à aucune condition politique ou économique; que les États ne puissent se voir menacer de boycott ou d'embargo; que les avoirs d'autrui ne puissent pas être gelés, et que la liberté de mouvement ne soit soumise à aucune restriction, autant d'éléments qui entravent le développement et la durabilité; qu'il soit impérativement interdit de commettre, de menacer de commettre ou d'encourager l'agression, mais que le recours au dialogue et à la négociation entre États soit au contraire encouragé; que la coopération bilatérale, régionale, interrégionale et internationale soit encouragée sur la base de bénéfices et de sacrifices égaux; et qu'aucun pays ne cherche à imposer au plan international des législations nationales.

Enfin, dixièmement, il faut, avant qu'il ne soit trop tard, s'employer à régler les problèmes de l'environnement culturel. Celui-ci est déjà pollué de la surface de la Terre à l'espace extra-atmosphérique aux fins d'imposer la culture des riches et des puissants aux cultures profondément enracinées du reste de l'humanité. De graves conséquences peuvent en découler. Entamons un dialogue sur ce phénomène avant d'être contraints de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à cette importante et grave question.

Puisse Dieu guider les pas des membres de l'Assemblée, et puissent-ils recevoir sa paix et sa bénédiction.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation de la Jamahiriya arabe libyenne de sa déclaration.

*M. Abuzed Omar Dorda, Chef de la délégation de la Jamahiriya arabe libyenne, est escorté de la tribune.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Kim Hyong U, Chef de la délégation de la République populaire démocratique de Corée.

*M. Kim Hyong U, Chef de la délégation de la République populaire démocratique de Corée, est escorté à la tribune.*

**M. Kim Hyong U** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en coréen; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : C'est avec une grande attention et de grandes attentes que la délégation de la République populaire démocratique de Corée participe à cette session extraordinaire, qui se tient à un moment crucial où, au seuil du XXI<sup>e</sup> siècle, se fait sentir le besoin croissant d'une coopération internationale, en vue d'atteindre l'objectif commun du bien-être et de la prospérité pour l'humanité.

La présente session offre l'occasion d'examiner les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des engagements pris au titre du programme Action 21 adopté au Sommet de la Terre à Rio et d'examiner les moyens d'imprimer un nouvel élan au processus récent de leur mise en oeuvre. Cette session est donc très importante pour le renforcement des efforts collectifs de la communauté internationale en faveur du développement durable.

Au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis le Sommet de la Terre à Rio, des efforts importants ont été faits au plan international, national et régional pour mettre en oeuvre Action 21 conformément aux Principes établis dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement; ces efforts ont produit des résultats positifs dans certains secteurs.

Les réussites majeures comprennent l'émergence d'un partenariat global pour promouvoir le développement durable au moyen d'efforts communs et la sensibilisation accrue au développement durable et au soutien qu'il convient de lui apporter aux niveaux national, régional et international.

La croissance économique, le développement social et la protection de l'environnement sont inséparables du développement durable, dont l'objectif ultime est de promouvoir le bien-être de l'humanité des générations futures. En particulier, le développement durable est inconcevable sans croissance économique.

Toutefois, nous savons tous qu'il existe toujours des déséquilibres et des aspects injustes dans les relations économiques internationales, qui finalement entraveront le développement durable dans le monde. Les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, ont été encore plus marginalisés dans la mouvance de l'économie mondiale, et l'écart entre pays développés et pays en développement ne cesse de s'élargir.

Pis encore, les questions concernant la réduction de la pauvreté, les modes de consommation et de production insoutenables, les établissements humains et la dette extérieure n'ont pas été abordés comme il convient pour promouvoir un développement durable. En particulier, l'assistance financière et technologique aux pays en développement a continué de décroître, les pays développés n'ayant pas sincèrement honoré les engagements qu'ils ont pris au titre d'Action 21. Cela a un impact négatif sur les efforts que déploie la communauté internationale pour réaliser un développement durable.

La mise en oeuvre d'Action 21 représente une entreprise mondiale pour le présent et pour l'avenir. En conséquence, elle exige un sens des responsabilités communes de l'ensemble de la communauté internationale. Elle requiert également que chaque gouvernement s'acquitte des obligations lui incombant en tenant compte du fait que le niveau de développement, la capacité et les conditions particulières varient d'une région ou d'un pays à l'autre.

Pour réaliser une croissance économique et un développement durables, il est donc essentiel de traduire la Déclaration de Rio et les engagements politiques en actes et de renforcer davantage le partenariat et la coopération internationales sur la base du principe des responsabilités communes mais différenciées.

La coopération internationale doit se focaliser avant tout sur l'élimination de la pauvreté par le biais du transfert des technologies écologiquement rationnelles à des conditions de faveur et l'allocation de ressources suffisantes pour assurer le développement durable et contribuer ainsi à promouvoir le développement économique dans les pays en développement. À cette fin, la présente session extraordinaire doit être l'occasion pour les États Membres de renouveler leur attachement à la promotion de la mise en oeuvre complète de la Déclaration de Rio et d'Action 21 en redoublant d'efforts tant aux niveaux national, régional qu'international.

La fourniture de ressources financières nouvelles et additionnelles est nécessaire pour l'environnement et le

développement. Dans ce contexte, le respect des engagements pris par les pays développés d'atteindre l'objectif fixé par l'ONU d'allouer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement, demeure essentiel. En même temps, des mesures appropriées doivent être prises pour réduire le déséquilibre de l'investissement direct étranger qui se fait sentir actuellement afin que ce dernier puisse contribuer au développement durable des pays en développement.

Des initiatives et des mesures nouvelles destinées à promouvoir le transfert des technologies écologiquement rationnelles vers les pays en développement doivent être envisagées dans un esprit favorable à la poursuite de la prospérité commune de l'humanité. D'autre part, la question de la dette extérieure doit être réglée d'une façon qui permette d'alléger le lourd fardeau de la dette des pays les moins avancés et d'autres pays en développement qui connaissent des difficultés économiques.

Des programmes et des fonds du système des Nations Unies, y compris le Fonds pour l'environnement mondial et d'autres organisations environnementales, doivent rationaliser leurs modes de coopération et être appuyés par des ressources adéquates afin qu'ils soient en mesure de fournir une coopération efficace pour la mise en oeuvre d'Action 21.

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée attache depuis longtemps une grande importance à la gestion des terres et à la protection de l'environnement. Il considère que cela est directement lié à la promotion du bien-être de la population et à l'avenir du pays.

Depuis la réunion du Sommet de Rio, une plus grande attention a été accordée à la formulation de plans de développement nationaux qui favorisent le développement durable du pays, et des efforts sont également déployés au plan national pour leur mise en oeuvre.

En particulier, ayant reconnu l'importance de la gestion des terres et de la protection de l'environnement pour réaliser le développement durable, notre respecté dirigeant, le camarade Kim Jong Il, Président de la Commission de défense nationale de la République populaire démocratique de Corée et commandant suprême de l'armée populaire de Corée, a pris des mesures pour fusionner divers organes chargés de l'environnement et établir la Commission d'État pour la protection de l'environnement, sous l'égide du Conseil d'administration. Ainsi, les efforts de protection de l'environnement ont été davantage renforcés, ce qui permet

d'utiliser efficacement des ressources naturelles et d'assurer le suivi de la protection de l'environnement dans l'ensemble du pays.

Outre ces mesures, le Gouvernement a promulgué des lois et des règlements pertinents en matière de gestion des terres et de protection de l'environnement, et a pris également diverses mesures pour veiller à leur strict respect dans toutes ses activités. Le Gouvernement n'épargne également aucun effort pour s'acquitter de ses obligations et assumer ses responsabilités en tant qu'État partie aux conventions écologiques mondiales, telles que la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée prend une fois encore l'engagement de poursuivre ses efforts pour mettre en oeuvre la Déclaration de Rio et Action 21 et de participer activement aux efforts déployés mondialement pour faire en sorte que notre vie sur la planète soit pacifique, sûre et prospère.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation de la République populaire démocratique de Corée de sa déclaration.

*M. Kim Hyong U, Chef de la délégation de la République populaire démocratique de Corée, est escorté de la tribune.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Elfatih Mohamed Ahmed Erwa, Chef de la délégation soudanaise.

*M. Elfatih Mohamed Ahmed Erwa, Chef de la délégation soudanaise, est escorté à la tribune.*

**M. Erwa** (Soudan) (*interprétation de l'arabe*) : C'est pour moi un plaisir et un honneur que de prendre la parole à cette importante session au nom du Président de la République du Soudan, M. Umar Hassan Ahmad al-Bashir. Je vous transmets ses salutations et vous fais part de sa profonde préoccupation quant aux questions relatives à l'environnement et au développement. Il a participé à la Conférence de Rio, mais des circonstances pressantes l'empêchent d'être présent parmi nous.

Qu'il me soit permis d'exprimer l'appui de mon pays à la déclaration faite par le Président de la République du Zimbabwe, Président de l'Organisation de l'unité africaine,

et à celle faite par le Président de la République-Unie de Tanzanie, Président du Groupe des 77 et de la Chine.

Action 21 a suscité l'espoir de millions de personnes dont l'optimisme est né de la fin de la guerre froide et des promesses faites par les dirigeants des pays industrialisés de consacrer 0,7 % du produit national brut à l'aide publique au développement des pays en développement et de mettre en place un partenariat international pour aboutir au développement économique, au développement durable et à la protection de l'environnement.

Aujourd'hui, cinq ans après la Conférence de Rio, ces promesses sont loin d'avoir été tenues faute de la volonté politique des pays industrialisés. Cinq États ont atteint l'objectif de 0,7 % de Rio, mais, en général, les pays industrialisés n'ont consacré que 0,25 % de leur produit national brut au développement. Les États industrialisés continuent d'invoquer les responsabilités communes pour éluder le fait qu'ils sont principalement et directement responsables de la détérioration de l'environnement en raison de leur dangereux mode de consommation et de l'augmentation des émissions de dioxyde de carbone et des déchets dangereux.

De plus, ces États ne transfèrent pas leurs technologies aux pays en développement et imposent des mesures protectionnistes pour faire obstacle aux exportations. Ils imposent des critères relatifs à l'environnement, sans, pour autant, permettre que les exportations des pays en développement arrivent aux marchés des pays industrialisés. Nous estimons que les menaces qui pèsent sur l'environnement vont au-delà des frontières politiques et géographiques. Nous devons nous mettre d'accord sur des formules appropriées de coopération afin de réaffirmer le droit des êtres humains à un environnement viable sans pour autant porter atteinte à la souveraineté des États.

Nous avons entendu des déclarations encourageantes de certains dirigeants de pays industrialisés. Néanmoins, le moment est venu de traduire les paroles en actes. Les décisions de Rio demeurent des slogans vides de sens. Il est bien triste de constater que les pays en développement de l'Afrique sont oubliés et marginalisés. Dans bien des cas, l'aide publique au développement, qui est l'épine dorsale du développement en Afrique, a baissé ou n'existe pas. Le nombre de personnes vivant dans la pauvreté en Afrique a augmenté, mais la dette extérieure et son service n'en continuent pas moins d'écraser nos sociétés et de paralyser nos économies. La communauté internationale se contente de faire des promesses à l'Afrique, mais lui demande de faire face aux problèmes et aux répercussions de la mondia-

lisation ainsi que de la privatisation des économies et force les pays africains à appliquer des mesures à cette fin sans tenir compte des circonstances particulières à chaque pays.

Le Soudan estime qu'il est au premier chef responsable de son propre développement. Mais, comme d'autres pays en développement, nous ne sommes pas responsables du sous-développement dont nous avons hérité. Par ailleurs, nous estimons que la communauté internationale a la responsabilité morale de redresser cette injustice. Ce que nous demandons, c'est la justice. Nous ne cherchons pas à imposer un fardeau injustifié aux autres. Par conséquent, il faut trouver au problème de la dette de l'Afrique, un problème qui exige 30 % de nos recettes d'exportation, une solution juste, durable et non discriminatoire. La communauté internationale doit sérieusement s'attacher à enrayer la marée de la pauvreté et à oeuvrer sérieusement à son élimination, conformément au principe du droit des peuples à la dignité, à un abri, à la sécurité alimentaire, à l'éducation et à la santé. Cela ne sera possible que si les pays industrialisés honorent leurs engagements.

Le Soudan, avec une superficie de 1 million de miles carrés, est le plus grand pays d'Afrique. Le fleuve le plus long du monde, le Nil, le parcourt. Nous avons une immense réserve d'eau souterraine. L'agriculture est donc la principale source de subsistance de notre économie. Les ressources naturelles du Soudan servent de large base à un environnement intégré, et l'État s'inquiète donc de plus en plus de l'environnement et des liens qui l'unissent au développement. Cela, à son tour, s'est traduit dans les objectifs de la stratégie nationale d'ensemble pour le développement pour la période 1992-2002.

Nous avons accepté les décisions de Rio, convaincus qu'il existe un lien étroit entre le développement et l'environnement. Nous avons été au nombre des premiers États à ratifier la Convention sur la lutte contre la désertification, et nous avons participé activement aux négociations qui ont eu lieu à cet égard. Nous avons ratifié la Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone ainsi que le Protocole de Montréal.

À l'échelon institutionnel, le Soudan a créé un Ministère de l'environnement et le Conseil suprême pour l'environnement et les ressources nationales, avec des divisions dans toutes les provinces. En coordination avec le Ministère et les différentes unités environnementales, l'Assemblée nationale populaire du Soudan a créé un Comité sur l'environnement et les ressources nationales. En ce qui concerne

la législation, le Soudan a promulgué une loi couvrant l'ensemble de l'environnement afin de la rendre conforme aux conventions internationales et aux décisions prises à Rio. Beaucoup d'universités du Soudan ont créé des facultés sur l'environnement, et des études sur l'environnement sont incluses dans le programme des écoles secondaires. À l'école primaire, les élèves participent à des activités de reboisement et de protection de l'environnement, ce qui les prépare à aborder l'étude de ces matières qui font partie de leur programme scolaire. En 1995, 305 organisations bénévoles ont été enregistrées au Soudan. La plupart d'entre elles s'emploient à sensibiliser l'opinion à l'environnement et au développement. Malheureusement, le cercle des donateurs ne semble vouloir financer que les organisations étrangères, et nos organisations nationales n'ont pas pu participer efficacement aux activités pertinentes.

Afin de mettre en oeuvre la Stratégie nationale d'ensemble, le Président de la République a promulgué une loi consacrant 680 000 hectares à des forêts, à des pâturages ou à la faune sauvage. Un Comité national a été créé pour mettre en oeuvre le Protocole de Montréal. Depuis 1992, le Soudan exécute des projets visant à mettre en valeur des régions déterminées grâce à une participation populaire et à une plus grande participation des femmes. Le Soudan a préparé un programme national pour lutter contre la désertification et un plan quinquennal est en cours d'élaboration pour mettre de côté et protéger les zones menacées par la désertification. Un programme national à long terme est également en cours d'élaboration. Nous sommes également en train de mettre en oeuvre un projet relatif à une stratégie de planification pour protéger l'environnement et veiller au développement durable. Nous avons également mis au point un projet pour le renforcement des capacités dans le domaine du changement climatique.

Tous ces projets sont mis en oeuvre avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Nous attendons que soient financés le projet pour la réserve de chasse du Dinder et le projet pour la préservation des ressources génétiques des animaux domestiques.

La désertification s'est traduite par une dégradation de la couverture végétale, ce qui a eu un effet sur l'agriculture, les pâturages et la faune et a entraîné une érosion des sols dans le pays. Des études récentes montrent que 37 % du territoire soudanais se trouve menacé par ce phénomène. Ceci a entraîné un exode des populations de ces zones vers les villes et, partant, des problèmes d'assainissement et de logement.

La lutte contre la pauvreté sert à favoriser le développement durable, et le Soudan a donc commencé à mettre en oeuvre des programmes intégrés en vue d'éliminer la pauvreté, notamment des fonds de charité et de solidarité et des projets en faveur des familles productives. Le projet pour le développement des sources renouvelables d'énergie est une initiative destinée à protéger le couvert forestier.

Le Soudan a efficacement coopéré au niveau régional, en participant à tous les organes chargés de la protection de l'environnement créés par la Ligue arabe et par l'Organisation de l'unité africaine. Notre participation à l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement a contribué à créer une organisation efficace dans ce domaine. Le Soudan a présenté un projet de mise en valeur de l'environnement de la mer Rouge dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique. Malheureusement, nous n'avons pas pu obtenir des fonds suffisants.

Le Soudan estime que la paix est le moyen de parvenir au développement durable du pays. Nous croyons à un règlement juste et durable au sud du Soudan, conformément aux principes de la Charte, au Principe 27 de Rio et à l'article 20 de la Charte mondiale de la nature. Nous sommes convaincus que les activités militaires nuisent à l'environnement et entravent le développement et la stabilité, le Soudan a donc cherché à réaliser la paix avec les factions qui se battent dans le sud du pays.

Une Charte politique a été signée en 1996 et a abouti à la Convention pour la paix de Khartoum, laquelle a été signée en avril 1997 par huit des factions rebelles. La Convention satisfait toutes les exigences des populations du sud du Soudan relatives à l'autodétermination et au partage du pouvoir et des richesses dans le cadre du principe de l'égalité des citoyens en droits et en obligations. L'État prépare actuellement des projets pour le relèvement, la reconstruction et le développement du sud du pays. Le Programme des Nations Unies pour le développement est d'accord pour financer des projets de développement dans certaines régions du sud.

De cette tribune, je lance un appel à nos frères qui restent armés pour qu'ils participent au traité de paix qui est ouvert à tous. Il n'est dirigé contre personne, car les espérances ne pourront être satisfaites que grâce à la paix et à la négociation et non par les armes qui ne font qu'entraîner la destruction de l'environnement et entraver le développement et la stabilité.

J'ajouterai, pour terminer, que pour nous, l'environnement est un don que dieu a fait à l'ensemble de l'humanité. Menacer l'environnement ne fera que nuire à chacun, riches et pauvres, quelles que soient les frontières qui les séparent. Conjuguons nos efforts pour réaliser un avenir meilleur pour nos enfants.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation soudanaise de sa déclaration.

*M. Elfatih Mohamed Ahmed Erwa, Chef de la délégation soudanaise, est escorté de la tribune.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais demander deux choses. Premièrement, ne pouvons-nous pas tous coopérer et respecter les sept minutes imparties à chaque orateur? Deuxièmement, il y a trop de bruit dans la salle. Il s'agit là d'une réunion de l'Assemblée générale. Respectons donc la bienséance qui s'impose.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Eldar Kouliev, Chef de la délégation azerbaïdjanaise.

*M. Eldar Kouliev, Chef de la délégation azerbaïdjanaise, est escorté à la tribune.*

**M. Kouliev** (Azerbaïdjan) (*interprétation du russe*) : La convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale à un niveau aussi élevé montre clairement le rôle important qu'a joué le Sommet de Rio dans l'analyse théorique des tendances mondiales du développement du monde à l'aube du prochain millénaire.

Pour l'Azerbaïdjan, la Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement a été doublement importante. Elle a été la première instance mondiale organisée sous l'égide de l'Organisation des Nations unies à laquelle des représentants de mon pays ont assisté après le rétablissement de l'indépendance et de la souveraineté de la République d'Azerbaïdjan à la fin de 1991. Est-il nécessaire de rappeler l'enthousiasme avec lequel ont été reçues les décisions du Sommet de Rio, le principal instrument étant l'Action 21, qui ont été adoptées à l'unanimité par la communauté internationale.

Notre attachement ferme au concept de développement durable n'est nullement d'ordre abstrait, mais il est dicté au contraire par les dures réalités auxquelles se heurte l'Azerbaïdjan à la fin du XXe siècle. Des décennies d'exploitation effrénée et destructrice des riches ressources naturelles — principalement minérales — de mon pays ont amené l'écosystème exceptionnel de l'Azerbaïdjan au bord de la

catastrophe. La structure économique spécialisée imposée à l'Azerbaïdjan au cours des dernières décennies du XIXe siècle, à l'aube du premier «boom pétrolier» — et qui a été par la suite appuyée et renforcée par le système économique totalitaire, centralisé de l'Union soviétique — a abouti au fait étonnant qu'en 1997, près de 4 millions de tonnes de déchets extrêmement toxiques contenant des métaux lourds ont été accumulés sur le territoire d'un pays relativement petit de 86 000 kilomètres carrés et dont la population est d'environ 7,5 millions.

Un danger grave pèse sur la mer Caspienne dont les ressources biologiques uniques — principalement ses stocks précieux d'esturgeon — sont menacées d'extinction. La concentration de métaux lourds qui se trouvent sur le fond superficiel de la mer Caspienne dépasse de 100 fois le niveau moyen. À la fin des années 80, plus de 15 000 tonnes de pétrole et de produits pétroliers, 20 000 tonnes d'acides minéraux, 800 tonnes de fer dissous et 500 tonnes de phénol ont été déversées dans le bassin caspien.

La pollution de l'air a atteint des niveaux critiques. En 1988, le déversement de substances dangereuses dans l'atmosphère a atteint près de 2,5 millions de tonnes, dont 93 000 de dioxyde de soufre, 638 000 d'oxyde de carbone, 82 000 d'oxyde d'azote, 1 665 000 d'hydrocarbures et 37 000 de substances organiques explosives.

Le processus de détérioration des sols en Azerbaïdjan se poursuit également à un rythme alarmant. Au début de cette décennie, environ 30 % de l'ensemble des ressources en terre de l'Azerbaïdjan ont été touchées par l'érosion de l'eau et éolienne. Le total des terres salées représente 1,5 million d'hectares.

Vu leur ampleur, les problèmes environnementaux auxquels se heurte l'Azerbaïdjan pourraient idéalement servir à mettre à l'épreuve l'application du principe proclamé dans Action 21, aux termes duquel le développement durable ne peut être réalisé que grâce aux efforts faits de manière coordonnée aux niveaux national, régional et international. Prenons pour exemple le problème que pose la sauvegarde des stocks de poissons de la mer Caspienne. En effet, l'Azerbaïdjan n'est que l'un des cinq pays qui pêchent des esturgeons dans la Mer caspienne et, en l'absence de politiques et de programmes internationaux coordonnés pour la sauvegarde des stocks de poissons, les mesures unilatérales d'un seul État, aussi importantes soient-elles, ne peuvent aboutir à l'effet escompté.

Il en va de même du problème du transport transfrontalier d'eaux toxiques. À la fin de la dernière décennie,

plus de 12 milliards de mètres cubes d'eaux usées contaminées avaient été déversés chaque année dans la Mer caspienne, dont 95 % provenaient de la Volga et 500 millions de mètres cubes provenaient des pays voisins après avoir été transportés vers l'Azerbaïdjan par les affluents de la Koura et de l'Araxe.

Malheureusement, les réalités auxquelles se heurte l'Azerbaïdjan au moment de la reconstruction de son État ont anéanti nombre de nos illusions et de nos espoirs.

L'agression armée méthodiquement perpétrée par la République d'Arménie à l'encontre de mon pays entre 1991 et 1994 s'est soldée par des milliers de morts, la perte de près de 20 % du territoire national et l'apparition dans le pays de plus d'un million de réfugiés et de personnes déplacées.

Aux conséquences de cette agression, qui constituent le principal obstacle à l'amélioration de la situation écologique en Azerbaïdjan, s'ajoutent les difficultés que l'Azerbaïdjan rencontre, à l'instar des autres pays qui ont entamé un processus de transition vers une économie de marché. En dépit néanmoins des énormes difficultés auxquelles notre pays doit faire face, les cinq années qui se sont écoulées depuis que nous avons recouvré notre indépendance n'ont pas été perdues eu égard à l'amélioration de l'environnement de notre pays.

Nous sommes en train de mettre en place une base juridique pour la protection de l'environnement. En 1992, nous avons adopté une loi sur la protection de l'environnement et l'utilisation rationnelle de nos ressources naturelles. En outre, nous avons défini un cadre écologique pour notre pays et fixé les priorités de la politique d'État dans ce domaine. Cela porte notamment sur la protection de la biosphère, l'utilisation durable des ressources naturelles, la réduction et l'élimination des déchets, l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'élimination des risques posés à l'environnement par les activités humaines. La mise en oeuvre de cette stratégie doit être appuyée par un plan d'action national pour l'environnement, qui est en cours d'élaboration par des spécialistes de l'environnement de notre pays, qui sont appuyés dans leur tâche par la Banque mondiale.

Un ensemble de 12 lois sont également en cours d'élaboration, qui régiront les divers aspects de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles en Azerbaïdjan. Nous avons par ailleurs accédé à plusieurs instruments juridiques internationaux en la matière, qui constituent la base de la coopération internationale dans le domaine de la protection

de l'environnement, notamment la Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone, le Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique.

Différents accords bilatéraux et multilatéraux sur la coopération dans le domaine de l'environnement ont été conclus, notamment un accord sur la coopération et la protection écologique entre l'Azerbaïdjan et la Turquie; un protocole de coopération entre le Ministère de l'environnement du Royaume-Uni et la Commission d'État pour l'environnement de notre République; et un accord de coopération entre British Petroleum et cette commission dans le domaine de l'énergie.

Nous nous attachons en outre à développer la coopération dans la région de la mer Caspienne. En 1991, la première conférence internationale sur les problèmes de la mer Caspienne a eu lieu à Bakou, à laquelle les représentants de 158 pays ont participé. En novembre 1993, une exposition sur l'écologie mondiale intitulée «Eco-Khazar 93» s'est tenue à Bakou.

Un conseil de coordination international sur la coopération chargé de résoudre les problèmes de la mer Caspienne a été mis sur pied et fonctionne efficacement. Ses activités sont appuyées par le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la Banque mondiale. Un groupe d'experts conjoint qui travaille dans le cadre de l'Initiative sur la mer Caspienne, après avoir étudié la situation écologique des États du littoral de la mer Caspienne, a préparé un projet de programme de coopération régionale, qui a été entériné à Téhéran en 1994.

Mon gouvernement espère que la coopération internationale qui se développe avec succès dans le domaine de l'environnement portera bientôt ses fruits, non seulement dans les domaines que je viens de mentionner mais également dans celui du règlement des problèmes les plus urgents qui se posent à notre République, en particulier l'approvisionnement en eau potable de notre population. À cet égard, un projet a été mis au point à Bakou — capitale de l'Azerbaïdjan — et est appliqué avec succès avec l'aide de la Banque mondiale.

Le XXe siècle a commencé en Azerbaïdjan sur une note optimiste. Le premier «boom pétrolier» avait en effet suscité de grands espoirs quant à un développement harmonieux — ou comme on dit aujourd'hui, durable — qui

éviterait que le progrès industriel ne détruise la nature, mais qui, au contraire, jetterait des bases concrètes pour améliorer le développement.

Aujourd'hui, à l'aube du XXIe siècle, nous sommes de nouveau optimistes. Une fois encore, notre optimisme se fonde largement sur les perspectives de développement que laisse entrevoir l'exploitation des importants gisements de pétrole de la mer Caspienne. La nature est plus patiente et plus sage que l'homme. Une fois de plus, elle nous donne une chance de faire usage de ses richesses, mais cette fois nous devons être prudents. Nous ne pouvons nous permettre de répéter les erreurs du passé.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation azerbaïdjanaise de sa déclaration.

*M. Eldar Kouliev, Chef de la délégation azerbaïdjanaise, est escorté de la tribune.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Rashid Alimov, Chef de la délégation tadjike.

*M. Rashid Alimov, Chef de la délégation tadjike, est escorté à la tribune.*

**M. Alimov** (Tadjikistan) (*interprétation du russe*) : Depuis l'adoption du Programme d'action de Rio il y a cinq ans, la substance même et la dynamique du concept du développement durable ont profondément changé. En effet, la mondialisation s'est accélérée, la tendance à l'intégration régionale s'est renforcée, tandis que les indicateurs de progrès se sont révélés très inégaux selon les différentes régions. Pour certains États, ces cinq dernières années ont été des années de succès dans la croissance économique et dans l'amélioration des conditions sociales, tandis que pour d'autres États, ces années ont été des années d'épreuve, particulièrement pour les pays où la paix ne règne pas, ce qui les a empêchés de progresser vers le développement durable, et partant, vers l'application des recommandations d'Action 21.

En République du Tadjikistan, en raison de la guerre civile, il a fallu reporter des tâches importantes, telles que l'intégration des objectifs sociaux et de conservation de l'environnement dans les plans et programmes de développement économique et l'adoption de nouvelles démarches dans le but d'assurer un développement écologiquement sain a été remise à plus tard. Comme chacun le sait, le Président et le Gouvernement tadjiks se sont essentiellement attachés à faire taire les armes et à rétablir la paix et le calme dans

le pays pour permettre à la population de reprendre ses activités économiques.

Des progrès considérables ont été accomplis vers un règlement pacifique du conflit intertadjik, grâce à l'appui des Nations Unies ainsi que des États observateurs; on espère que demain, 27 juin 1997, l'Accord général sur la paix et l'Accord national seront signés à Moscou, ce qui devrait marquer le début d'une nouvelle période, dynamique et constructive, pour les autorités de mon pays. Bien sûr, c'est au Gouvernement tadjik qu'incombe la responsabilité principale de créer un environnement pacifique et de faciliter le retour à la normale, ainsi que celle d'adopter des mesures efficaces pour accélérer la relance de l'économie nationale au cours de la période d'après-conflit.

Nous comprenons que le soutien de la communauté internationale au cours de la période de transition dépendra dans une large mesure de la rapidité avec laquelle nous surmonterons les difficultés liées à notre passage de la confrontation civile à la construction d'une société pacifique. Le Gouvernement tadjik est résolu à mener cette tâche difficile et aux aspects divers au moindre coût.

À court terme, il est évident que l'aide humanitaire devra encore être distribuée aux résidents qui ont le plus souffert des effets de l'affrontement armé afin d'alléger la gravité de la crise et de réduire les souffrances humaines à cette étape difficile.

Mais le plus important aujourd'hui est de faire en sorte que les promesses de paix donnent la possibilité au Gouvernement de s'employer à régler les problèmes en suspens avec une énergie redoublée. Cela signifie, tout d'abord, la reconstruction accélérée de notre infrastructure sociale et économique dévastée; le retour des personnes dans leur foyer, et leur ajustement social et psychologique à leurs nouvelles conditions de vie; et la participation active de nos citoyens aux activités économiques, bref, la création de conditions favorables au développement démocratique de la société tadjike.

De ce point de vue, les recommandations que nous attendons de cette session seront importantes dans la mesure où elles souligneront les relations étroites qui existent entre la paix, la sécurité et le développement durable.

Sur le plan pratique, le Tadjikistan espère que, dans les efforts qui seront déployés à l'avenir pour mettre en oeuvre les décisions prises à la Conférence de Rio, une attention prioritaire sera notamment accordée aux questions portant

sur l'utilisation durable de l'énergie, les transports, l'agriculture et les systèmes d'approvisionnement en eau potable.

Étant donné la situation géographique de notre pays, il importe que nous poursuivions nos activités pour être en mesure d'anticiper les risques de catastrophes environnementales et d'en éliminer rapidement les effets. À cet égard, nous devons nous employer résolument à améliorer notre capacité de réagir face aux situations d'urgence qui touchent l'environnement grâce à des mesures de sauvetage et de reconstruction et au renforcement des instruments et stratégies pertinents aux niveaux mondial et régional.

Les régions montagneuses de la République du Tadjikistan représentent 93 % de son territoire. En tant que pays montagneux dont les conditions environnementales et climatiques sont particulières et uniques, le Tadjikistan estime qu'il est particulièrement urgent d'accorder davantage d'attention à la préservation de la diversité biologique et des écosystèmes montagneux naturels. À cet égard, nous appuyons la proposition de la République kirghize tendant à proclamer l'an 2000 Année internationale des montagnes. Nous considérons que la formulation d'un plan d'action d'ensemble s'inscrivant dans le cadre de cette année permettrait de renforcer les efforts conjoints que nous déployons en vue de veiller à la mise en valeur durable des régions montagneuses.

Aujourd'hui, le Tadjikistan s'emploie énergiquement à effectuer une transition vers une économie de marché orientée sur le bien-être social. Les réformes économiques entreprises par le Gouvernement dans le contexte du processus de paix en cours laissent espérer une amélioration des conditions de vie de notre population. Cependant, la réalité exige que nous regardions la situation en face : faute de conditions extérieures favorables, il sera impossible à court terme de faire face aux problèmes du relèvement ou de la reconstruction. Il importe avant tout que la communauté des pays donateurs poursuive ses nobles efforts en fournissant une aide humanitaire aux groupes les plus vulnérables de la population et en apportant un appui

extérieur à nos réformes économiques. Le Tadjikistan a besoin que des investissements lui soient fournis, que les exportateurs puissent jouer un rôle plus actif dans le commerce international et que son intégration puisse se faire progressivement dans les systèmes financiers et commerciaux internationaux.

Malgré toutes les difficultés qui l'affligent, mon pays est prêt, en coopération avec d'autres États, à progresser dans le cadre des grandes lignes d'action recommandées dans l'Action 21, à ne rien ménager pour obtenir des résultats concrets dans la protection de l'environnement et à réaliser la justice sociale et la croissance économique.

Tous ces éléments qui sont à la base de la conception du développement durable revêtent pour nous la même importance, et ils sont indivisibles.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation tadjike de sa déclaration.

*M. Rashid Alimov, Chef de la délégation tadjike, est escorté de la tribune.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Naste Čalovski, Chef de la délégation de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

*M. Naste Čalovski, Chef de la délégation de l'ex-République yougoslave de Macédoine, est escorté à la tribune.*

**M. Čalovski** (ex-République yougoslave de Macédoine) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à dire combien ma délégation est heureuse de voir l'éminent représentant d'un pays ami, la Malaisie, présider la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au développement durable.

La République de Macédoine est un beau pays de la péninsule des Balkans. Elle est dotée de superbes lacs et rivières, de nombreuses forêts, de merveilleuses montagnes et vallées, d'un climat méditerranéen doux et d'une population robuste et instruite. Nous entendons donc ne rien ménager pour éviter de compromettre ces bienfaits, car nous n'avons aucun droit de le faire. Nous avons au contraire l'obligation de veiller à notre développement durable et à la protection de notre environnement contre la pollution et autres dangers. En d'autres termes, c'est là notre devoir parce que la Macédoine n'appartient pas seulement à la génération actuelle mais également aux générations futures.

Selon ma délégation, l'objectif prioritaire de cette présente session extraordinaire consiste à réaffirmer les engagements qui ont été pris à Rio dans le cadre du programme Action 21 et à s'engager solennellement à les mettre en oeuvre dans les années à venir. Cette session extraordinaire est-elle prête à faire en sorte que cet objectif soit atteint? Notre réponse est «oui». Faute d'aller dans ce sens, nous ferons un grand pas en arrière, sans parler des difficultés imprévisibles qui s'ensuivront pour le développement de la coopération internationale. Les préparatifs de cette session ayant été mûrement pesés, tant au niveau national qu'international, et en particulier aux Nations Unies, nous voulons espérer que la présente session sera couronnée de succès. Si nous nous conformons sincèrement à la notion de développement durable et à l'idée que nous vivons dans un monde interdépendant, sur une planète unique, si nous sommes réellement prêts à agir et si nous en avons la volonté politique, les résultats de nos délibérations seront constructifs.

Que faisons-nous en République de Macédoine et au niveau international pour honorer les engagements pris à Rio en vertu d'Action 21? La République de Macédoine est un pays européen à économie de marché en transition. Cette position nous oblige à adopter des mesures fondamentales et spécifiques dans tous les domaines du développement. Dans le cadre des activités de suivi des engagements pris dans l'Action 21 et d'autres instruments internationaux tels que le plan d'action écologique européen, et dans le but d'atteindre les normes élevées de l'Europe et du monde, mon gouvernement a adopté un plan d'action national sur l'environnement, dont nous mettons des copies à la disposition des délégations intéressées. C'est une réalisation importante et un instrument approprié pour suivre de manière crédible une ligne d'action durable, protéger notre environnement et le garder sain et sauvegarder la beauté de notre habitat naturel. Ce plan d'action pourra être mené à bien si notre économie se développe, si notre commerce est fructueux et si nous recevons des investissements étrangers : bref, si le développement de notre pays se poursuit, s'il acquiert tous les éléments d'un processus continu et s'il est durable.

Notre plan d'action national sur l'environnement indique de manière très concrète les mesures à prendre pour améliorer la qualité de l'air et de l'eau, la gestion des déchets solides, la conservation de la diversité biologique, le renouvellement et la préservation de nos forêts, etc.

Bien entendu, la réalisation de ces objectifs dépend de nous en premier lieu, mais la coopération internationale est également nécessaire, et, dans certains domaines, elle est

essentielle. Par exemple, afin d'assurer des investissements additionnels dans le domaine de l'environnement, le principe de la dette contre l'écologie a une importance particulière : annulation d'une partie de la dette extérieure du pays en échange d'une plus grande protection de l'environnement et d'autres éléments.

Le futur développement de la République de Macédoine dépend fortement de la situation existant dans les pays voisins et de la façon dont l'intégration européenne va se poursuivre ainsi que de son rythme. La mondialisation de l'économie et du commerce au plan international sera bénéfique si elle évite de marginaliser les économies plus petites et plus faibles. La libéralisation du commerce mondial et l'amélioration de l'accès aux marchés sont essentielles si on veut que les économies se développent. Il est essentiel d'inverser la tendance actuelle de l'aide publique au développement pour qu'elle puisse atteindre 0,7 % du produit national brut. Ceci est particulièrement important pour de nombreux pays en développement, surtout pour les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits États insulaires.

Toutes les catégories de la population devraient participer à cet effort, et la société civile doit être encouragée à jouer un rôle encore plus actif. Il est essentiel d'améliorer l'échange des informations à l'échelle mondiale et régionale. Il faut prendre conscience non seulement des problèmes que pose l'environnement mondial mais aussi des succès remportés dans ce domaine.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre doit être le souci de chacun. La prochaine conférence de Kyoto sera un événement très important à cet égard.

La coopération mondiale est une nécessité si l'on veut progresser sur toutes ces questions. S'agissant de mon pays, et c'est le cas certainement d'autres pays de notre région, il est essentiel que les pays de la région des Balkans deviennent aussi tôt que possible une partie de l'ensemble européen. Le meilleur investissement pour la région des Balkans se trouve dans son «européanisation», non dans sa «balkanisation», et ceci est vrai aux niveaux politique, économique et social.

Il ne faut ménager aucun effort pour favoriser le succès final de cette session. Ma délégation agira dans ce sens. À l'avenir, il sera particulièrement important d'honorer les engagements pris à Rio, ceux pris au titre d'Action 21 et ceux dont il aura été convenu à la présente session. Cela aidera sensiblement à répondre à l'appel lancé par l'Assemblée générale pour que les Balkans deviennent,

d'ici à l'an 2000, une zone stable de coopération et de développement.

Une copie de notre plan d'action national pour l'environnement sera remise au Président de l'Assemblée générale ainsi qu'au Secrétaire général.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation de l'ex-République yougoslave de Macédoine de sa déclaration.

*M. Naste Čalovski, Chef de la délégation de l'ex-République yougoslave de Macédoine, est escorté de la tribune.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est M. Jacques Diouf, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

*M. Jacques Diouf, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, est escorté à la tribune.*

**M. Diouf** (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) : Le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro a donné une impulsion majeure à la réflexion et à l'action pour assurer un développement durable et préserver l'environnement. Un processus irréversible de changement des mentalités était en effet indispensable face aux défis majeurs du XXI<sup>e</sup> siècle, qui est d'améliorer le bien-être d'une population croissante, notamment l'élimination de la faim et de la pauvreté, et de sauvegarder les ressources de la planète afin de permettre la survie des générations futures.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), pour relever ces défis, s'est réorganisée en créant un Département du développement durable afin d'intégrer la vision du futur dans les politiques et les projets des départements sectoriels de l'agriculture, des forêts, des pêches et de la socioéconomie. Elle a lancé un programme ambitieux de décentralisation pour amener ses experts plus près des réalités du terrain et des besoins des communautés rurales.

Maître d'oeuvre pour quatre chapitres d'Action 21, l'Organisation, en collaboration avec ses partenaires, a réorienté ses politiques, ses programmes et ses projets avec les États Membres. C'est ainsi que la notion de développement agricole et rural durable a été conceptualisée et précisée dans le cadre d'un dialogue avec les partenaires. Une

nouvelle approche intégrée de l'aménagement des terres et de leur protection a été développée et se met progressivement en place. Des plans nationaux d'action forestiers ont été développés et mis en oeuvre dans un grand nombre de pays. Enfin, l'aménagement des zones de montagnes a fait l'objet d'efforts particuliers.

Mais, au-delà de ses responsabilités particulières pour ces quatre chapitres d'Action 21, la FAO a un rôle décisif à jouer, notamment : la définition et la mise en place de politiques rationnelles d'utilisation des ressources en eau. C'est en effet un bien extrêmement précieux et qui va se raréfier; il convient de rappeler, au demeurant, que l'agriculture est de loin le principal consommateur d'eau, avec 75 % des prélèvements totaux, tandis que l'agriculture irriguée contribue pour 40 % de la production alimentaire mondiale.

À cela s'ajoutent l'élaboration et l'adoption d'un code de conduite pour une pêche responsable; le développement des énergies renouvelables nécessaires pour la production et la transformation agricoles; la collaboration avec les partenaires du «Programme d'Action pour le climat» et de la Convention sur les changements climatiques; le soutien actif à la Convention sur la biodiversité et le développement, avec le secrétariat de la Convention, d'un programme conjoint sur l'agrobiodiversité; l'appui à la Convention de la lutte contre la désertification dont la première conférence des parties se tiendra à Rome début octobre à l'invitation conjointe du Gouvernement italien et de la FAO.

Au demeurant, c'est dans le prolongement de Rio que se situent la Déclaration et le Plan d'action adoptés par le Sommet mondial de l'alimentation. En novembre 1996, à Rome, les chefs d'État et de gouvernement et les représentants de haut niveau de 186 pays se sont en effet engagés à éradiquer la faim et la malnutrition, notamment en créant un environnement politique stable fondé sur le respect de tous les droits des êtres humains, en procurant à tous des chances égales, en particulier aux femmes, et en adoptant des politiques économiques et sociales qui encouragent les initiatives publiques et privées, tout en protégeant l'environnement. Ils se sont engagés en particulier à renforcer la participation des populations et de leurs organisations à la définition et à la mise en oeuvre de plans et de programmes concrets de gestion durable des ressources naturelles : eau, sols, matériel végétal et animal, océans, forêts et climat.

La FAO est convaincue qu'il est possible de subvenir aux besoins alimentaires de l'ensemble de la population mondiale pour les décennies à venir dans le cadre de systèmes de développement durable. Il faut pour cela que les

mesures appropriées soient prises d'ores et déjà pour créer dans les États membres un environnement économique favorable à l'investissement dans le secteur primaire. Il faut en outre que des actions de solidarité internationale permettent aux populations rurales les plus démunies d'assurer la maîtrise de l'eau et d'avoir accès aux technologies efficaces ainsi qu'aux intrants modernes, au crédit et aux marchés.

Le grand message de Rome est que la durabilité et la sécurité alimentaire sont inséparables; l'agriculture et le monde rural ne sauraient donc être absents des débats sur le développement durable. Dans ce cadre, la mise en application des accords internationaux, tels que la Convention sur le droit de la mer, le Plan d'action de Leipzig sur les ressources génétiques végétales, et les trois Conventions directement issues de Rio revêtent un caractère d'urgence. En outre, la mise en oeuvre des recommandations du Groupe intergouvernemental sur les forêts, notamment à travers le Groupe de travail interagences sur les forêts que la FAO anime, constitue une étape essentielle pour la concrétisation de l'approche collective dans la gestion des ressources naturelles.

La FAO reste convaincue de la valeur des engagements pris à Rio, il y a cinq ans. La pleine mise en oeuvre des décisions du Sommet de la Terre et du Sommet mondial de l'alimentation permettra l'avènement d'un monde meilleur et d'une vie plus saine dans l'environnement sauvegardé d'une planète Terre éprise de paix et de justice.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture de sa déclaration.

*M. Jacques Diouf, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, est escorté de la tribune.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant sur ma liste est M. Fawzi Al-Sultan, Président du Fonds international de développement agricole.

*M. Fawzi Al-Sultan, Président du Fonds international de développement agricole, est escorté à la tribune.*

**M. Al-Sultan** (Fonds international de développement agricole) (*interprétation de l'anglais*) : Il y a cinq ans, au Sommet de la Terre de Rio, la communauté internationale a réalisé un nouveau consensus sur la nécessité impérieuse de répondre aux besoins de la génération actuelle tout en préservant les intérêts des générations futures. Depuis Rio, trois importantes conventions internationales sur l'environ-

nement sont entrées en vigueur, et plusieurs programmes sectoriels ont été conclus. De nombreux pays ont élaboré des programmes nationaux basés sur l'Action 21, tandis que les institutions multilatérales se sont efforcées de placer la durabilité de l'environnement au centre de leurs activités.

Pourtant, si l'on se posait la question de savoir si la situation des pauvres et des environnements fragiles est meilleure aujourd'hui, on ne pourrait honnêtement répondre qu'en exprimant une certaine déception. De fait, la Commission du développement durable (CDD) a souligné que l'environnement global a continué de se dégrader. Évidemment, le montant des ressources supplémentaires mobilisées depuis Rio a été faible si on le compare aux chiffres préconisés ici. Il s'agit là certainement d'un facteur sous-jacent à ces tendances décevantes.

Il existe cependant d'autres éléments. Le représentant du Fonds international de développement agricole (FIDA) a été l'un de ceux qui ont vigoureusement soutenu à Rio que l'atténuation de la pauvreté devait être le thème choc d'Action 21. À cet égard, je suis heureux de noter que la CDD a récemment réaffirmé que l'élimination de la pauvreté est l'un des objectifs fondamentaux de la communauté internationale.

Néanmoins, il existe encore une tendance à focaliser l'attention sur les problèmes individuels et sectoriels de l'environnement, plutôt que d'examiner ceux du développement durable sous un angle plus général, plus intégré et plus axé sur les populations. Les problèmes spécifiques que suscite l'environnement se présentent plus souvent sous la forme de symptômes. Aussi important soit-il de les traiter, le but du Sommet de la Terre n'en était pas moins de s'attaquer aux causes sous-jacentes souvent enracinées dans la pauvreté et les modes non durables de l'emploi des ressources.

Les populations rurales démunies sont souvent accusées de contribuer à la dégradation de l'environnement. Elles en sont en réalité les victimes. Dans les zones dégradées, les petits fermiers, les bergers et les habitants des forêts n'ont souvent pas d'autre choix que d'utiliser et d'abuser de la terre et de l'eau et de couper des arbres pour produire l'énergie nécessaire à leur survie. La dégradation qui en résulte aggrave leur pauvreté, accentuant encore la descente vers la misère. Ce cycle vicieux doit être brisé afin que les populations rurales démunies puissent agir pour défendre les ressources naturelles dont dépendent leurs moyens d'existence.

Pour ce faire, il faut favoriser ce que nous appelons un microenvironnement d'incitation. Les éléments principaux d'un tel environnement sont un système d'extension fondé sur la demande offrant aux fermiers pauvres des technologies rationnelles axées sur la protection de l'environnement, accompagné d'un système de financement rural qui leur permettrait d'avoir accès à des crédits, à des intrants financiers et à des petits investissements. Ils doivent pouvoir disposer de foires, de marchés proches et, au moins, d'une infrastructure minimale sous la forme de routes et de moyens de communication.

Avec plus de 470 projets liés à la pauvreté qu'il a appliqués dans le milieu rural de 112 pays au cours de ses deux décennies de fonctionnement, le FIDA a acquis une vaste expérience dans le soutien à apporter aux activités menées pour favoriser un tel microenvironnement. Ces projets sont prometteurs pour ce qui est de briser, voire d'inverser, les liens négatifs entre la pauvreté et la dégradation de l'environnement. Un projet du FIDA au Niger montre à quel point des interventions relativement modestes menées par des communautés locales, qui se fondent sur des activités et des connaissances locales, peuvent être très efficaces. Le projet en question a permis de mettre à l'épreuve, d'améliorer et de rendre largement disponibles des techniques de conservation traditionnelles de la terre et de l'eau, telles que les demi-lunes, pour recueillir l'eau, et les fosses de plantation traditionnelles, connues sous le nom de «tassas». Il s'ensuit que les taux de rendement des récoltes ont considérablement augmenté, que les précipitations soient normales ou insuffisantes. Ces techniques simples, bon marché et faciles à appliquer ont été largement adoptées, même à l'extérieur de la zone du projet. De vastes zones de terres précédemment érodées et arides retrouvent un usage productif.

L'un des résultats du Sommet de la Terre, la Convention sur la lutte contre la désertification, répond en fait à ces préoccupations plus larges. De plus, pour la première fois dans le droit relatif à l'environnement, les paysans pauvres et leurs communautés sont devenus l'élément essentiel de la solution et ne sont plus exclusivement perçus comme le problème. Correctement mise en oeuvre, conformément à son véritable esprit, la Convention aidera probablement à améliorer la vie de millions de pauvres et de populations dont les moyens de subsistance sont incertains, qui vivent dans des zones semi-arides et sèches.

Eu égard au potentiel de la Convention sur la lutte contre la désertification, le FIDA appuie les pays dans les premières étapes de sa mise en oeuvre en prêtant assistance aux programmes nationaux et en finançant des projets

d'investissement visant à promouvoir un environnement favorable au niveau local. Ces activités sont fondées sur l'expérience que nous avons acquise dans nos interventions, telles que celle au Niger, et visent à créer des conditions qui permettent aux fermiers pauvres de travailler au sein de leurs propres organisations — notamment les femmes — pour protéger l'environnement local tout en augmentant leur production et leurs revenus. De fait, depuis l'adoption de la Convention en 1994, le FIDA a fourni quelque 600 millions de dollars au financement de projets et de programmes appliqués dans des zones arides exposées à la dégradation et à la désertification.

Les pays touchés peuvent faire beaucoup pour s'aider eux-mêmes, et notamment par des réformes politiques et institutionnelles. Mais ils doivent néanmoins être aidés. La Convention sur la lutte contre la désertification reconnaît l'importance des ressources externes pour compléter le financement interne de mesures nationales et locales efficaces. Cette démarche s'est traduite par la création d'un mécanisme mondial destiné à servir les parties à la Convention. Le rôle le plus important du mécanisme mondial est de promouvoir la mobilisation et l'attribution du financement.

Le FIDA, répondant à une invitation, a proposé d'accueillir le mécanisme mondial du Comité intergouvernemental de négociations pour la Convention. Notre proposition envisage un mécanisme mondial qui agirait en partenariat avec d'autres institutions intéressées pour aider à améliorer l'efficacité des flux de ressources existants et pour catalyser de nouveaux flux et de nouvelles sources de financement. Il s'attacherait tout particulièrement à renforcer la mobilisation des ressources intérieures et la participation du secteur privé, tout en promouvant une fusion plus efficace des ressources fournies à des conditions préférentielles et des ressources extérieures qui ne bénéficient pas de telles conditions. La Convention sur la lutte contre la désertification a créé un potentiel énorme pour aider des millions de fermiers pauvres à diminuer leur vulnérabilité et leur insécurité alimentaire. Le FIDA est résolu à être le fer de lance dans les efforts menés pour réaliser pleinement ce potentiel.

L'impact de Rio ne se mesurera pas au nombre d'accords conclus entre les gouvernements. De fait, on ne commencera à considérer que les engagements sont honorés que lorsque des progrès réels seront accomplis pour enrayer la dégradation des terres, des forêts, des rivières et des zones côtières marginales, qui représentent l'habitat d'une large proportion de l'humanité. Le FIDA, doté d'un mandat axé sur les populations rurales démunies, espère pouvoir jouer un rôle à part entière dans cette entreprise noble et décisive, car notre avenir commun dépend de son succès.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président du Fonds international de développement agricole de sa déclaration.

*M. Fawzi Al-Sultan, Président du Fonds international de développement agricole, est escorté de la tribune.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est Mme Denise O'Brien, de l'Association mondiale pour l'agriculture durable, qui va prendre la parole au nom du Groupe principal des agriculteurs.

*Mme Denise O'Brien, de l'Association mondiale pour l'agriculture durable, est escortée à la tribune.*

**Mme O'Brien** (Association mondiale pour l'agriculture durable) (*interprétation de l'anglais*) : Je suis Denise O'Brien, petite agricultrice de l'État d'Iowa, États-Unis d'Amérique. Aujourd'hui, je vais vous parler en tant que mère et qu'agricultrice, au nom de tous les agriculteurs du monde, et non pas en tant que représentante du Gouvernement des États-Unis.

Il y a encore deux ans, mon mari et moi-même exploitions une ferme de taille moyenne possédant 40 vaches laitières et environ 80 hectares de terres cultivées. En raison de la crise de la dette des agriculteurs des États-Unis dans les années 80 et de l'industrialisation intensive de l'agriculture, nous avons renoncé à l'agriculture comme source unique de revenu. Mon mari travaille maintenant à plein temps en dehors de la ferme. Nous, comme d'autres agriculteurs du monde, allons devoir consacrer un important pourcentage de notre revenu dans les années à venir au remboursement de notre dette.

Je m'occupe de la ferme toute seule, à plein temps. Je récolte des fraises, des framboises, des pommes et des asperges, et j'éleve des poulets et des dindes. Cette production est destinée à la consommation locale, et je m'efforce de maintenir des pratiques organiques strictes. Mes enfants ne seront certainement pas agriculteurs. Cette ère de l'agriculture industrielle n'encourage guère les vocations agricoles.

Cette histoire n'est pas seulement la mienne. C'est une histoire qui se répète à chaque heure du jour au fur et à mesure que de plus en plus de personnes quittent les zones rurales et abandonnent l'agriculture. C'est un phénomène mondial. La base de la production alimentaire dans les petites et moyennes fermes se détériore, tout comme la

société rurale que maintenaient les producteurs de denrées alimentaires.

C'est dans ces circonstances que la tâche impressionnante de parler au nom des fermiers du monde m'a été confiée. Depuis 21 ans que je suis agricultrice, je mène une lutte politique au nom des petits et moyens producteurs. Pendant cette période, j'ai reçu la visite de petits agriculteurs venant du monde entier, et j'ai visité des petites et moyennes fermes dans d'autres pays. Je ne prétends pas pouvoir parler de toutes les questions qui intéressent les agriculteurs, mais je sais que nous avons bien des traits communs.

Nous avons mis nos expériences en commun lorsque nous nous sommes réunis au Sommet de la Terre, et nous avons rédigé le NGO Sustainable Agriculture Treaty, qui déclare que :

«Il est urgent d'abandonner le modèle agricole dominant pour adopter de nouveaux modèles de durabilité qui se fondent sur l'égalité et la participation, pour faire en sorte que le contrôle des moyens de production et des ressources naturelles appartienne pleinement aux personnes qui travaillent la terre, tout en veillant à ce qu'elle soit pour elles une source permanente de revenu et de hauts niveaux de productivité.»

Nous définissons l'agriculture durable comme :

«un modèle d'organisation économique et sociale fondé sur un concept équitable qui favorise la participation au développement et qui reconnaisse que l'environnement et les ressources naturelles sont la base de l'activité économique. L'agriculture est durable lorsque elle est écologiquement saine, économiquement viable, socialement juste, culturellement appropriée, et fondée sur une approche scientifique holistique.»

En tant qu'agricultrice, j'ai partagé avec d'autres des expériences lorsque nous nous sommes rencontrés à Rome avant le Sommet alimentaire mondial en 1996. Des femmes ont fait une déclaration soulignant qu'il était nécessaire d'obtenir :

«une démocratisation de l'accès aux ressources, en particulier à la terre, à l'eau, aux semences et à la propriété intellectuelle; la promotion de l'agriculture durable et de la gestion des ressources sur une base commune; la création de systèmes commerciaux au

niveau local, fondés sur la personne et une infrastructure adéquate; la responsabilisation des femmes grâce à une représentation égale dans les organes de prise de décisions aux niveaux local, régional, national et mondial; l'accès des femmes à l'éducation en général et des jeunes filles en particulier; l'accès des femmes au crédit et à tout autre appui financier; au niveau rural, une éducation, des soins de santé, des loisirs, une protection infantile et autres systèmes infrastructuraux d'appui qui soient adéquats et conçus par les communautés rurales et pour elles et qui intéressent les deux sexes; la reconnaissance du droit des peuples autochtones à leurs terres ancestrales.»

Nous avons également partagé des expériences lorsque La Via Campesina, mouvement regroupant des fermiers, des ouvriers agricoles et des autochtones, s'est réunie en avril 1996 à Mexico et a déclaré que :

«Chacun doit avoir accès à un régime nutritionnel sûr et approprié du point de vue culturel et suffisant pour assurer une vie saine et digne. Chaque pays doit déclarer que l'accès à l'alimentation est un droit constitutionnel et veiller au développement du secteur primaire pour que ce droit fondamental devienne réalité.»

Le modèle industriel de l'agriculture a causé une catastrophe économique, sociale et environnementale dans nos zones rurales. De nombreux fermiers doutent de la durabilité de ce modèle. En conséquence, des agriculteurs adoptent des méthodes de production plus écologiques. Certains gouvernements aident les fermiers pendant cette période de transition. Par exemple, les initiatives de paiement pour la transition vers des cultures biologiques, mises au point à la fin des années 80 au Danemark, en Suède et en Allemagne, ont été étendues aux agriculteurs dans 15 pays européens en vertu de la loi-cadre 2078/92 du Council of Regulation (EEC). Il y a également un exemple de participation gouvernementale dans le Programme alimentaire chinois soucieux de l'environnement. Il s'agit d'une organisation semi-gouvernementale et c'est un membre de la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique. Le Programme limite l'utilisation des pesticides et accroît l'utilisation des engrais naturels. Un autre exemple vient de mon propre pays, les États-Unis. Ce programme est appelé Sustainable Agriculture Research and Education et fournit l'occasion aux agriculteurs d'apprendre comment adopter des pratiques durables.

La production de vivres suppose une utilisation méticuleuse et durable des ressources naturelles, en particulier

l'eau, la terre et les semences. Les agriculteurs qui travaillent la terre doivent avoir le droit de pratiquer la gestion durable des ressources naturelles et de préserver la diversité biologique. Les ressources génétiques sont le résultat de milliers d'années d'évolution et sont la propriété de l'humanité tout entière. Les communautés agricoles doivent avoir le droit d'utiliser librement les diverses ressources génétiques, y compris les semences, qui ont été mises au point par eux tout au long de l'histoire.

Nous devons comprendre, cependant, que tous les efforts faits par les agriculteurs, les gouvernements et le secteur privé seront vains si les sociétés transnationales refusent de respecter les principes du développement durable dans leurs opérations. Aucun d'entre nous ne connaîtra un monde durable ou ne vivra dans un monde durable tant que les sociétés transnationales n'ont pas à rendre compte sur leur utilisation non viable des ressources du monde. Comme S. E. M. Mugabe, Président de la République du Zimbabwe, l'a dit dans la déclaration qu'il a faite le 23 juin, soit à la première séance de cette session :

«L'Organisation mondiale du commerce a offert aux sociétés transnationales des possibilités économiques à l'échelle mondiale, sans pour autant leur inculquer le sens des responsabilités dans le domaine de l'environnement, d'où la concurrence féroce et l'avarice des grandes sociétés dont nous sommes témoins et qui sapent l'ensemble du processus de développement durable.»

Je ne suis pas une économiste. Je ne suis pas une scientifique ou une chercheuse, mais, comme plus de 450 millions d'agriculteurs, j'ai ce que beaucoup d'entre vous ont besoin — une relation étroite avec notre planète Terre. Je demande instamment à tous les peuples de s'intéresser avec les agriculteurs à la production de vivres destinés à la consommation locale. Je demande instamment à tous les peuples de prendre le temps d'évaluer leur vie en fonction de l'impact qu'elle a sur la nature même d'une planète saine et viable. Afin que nous puissions tous survivre sur cette planète limitée, nous devons prendre en considération tout ce que nous faisons chaque jour de notre vie. Nous ne pouvons survivre que si nous rendons ce que nous avons pris.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie Mme Denise O'Brien, de l'Association mondiale pour l'agriculture durable, de sa déclaration.

*Mme Denise O'Brien, de l'Association mondiale pour l'agriculture durable, est escortée de la tribune.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant sur la liste est M. Sheku Syl Kamara, de Peace Child International, qui va prendre la parole au nom du Groupe principal des enfants et de la jeunesse.

*M. Sheku Syl Kamara, de Peace Child International, est escorté à la tribune.*

**M. Kamara** (Peace Child International) (*interprétation de l'anglais*) : Aujourd'hui, je suis devant vous en tant que seul représentant de cette moitié de la population du monde, les jeunes de moins de 25 ans. Je représente également un pays, la Sierra Leone, dont l'infrastructure s'est effondrée à la suite du renversement par les militaires d'un gouvernement démocratiquement élu. Mon pays s'est immobilisé. Pour arriver ici, j'ai fait un voyage en voiture plein de péripéties, un long trajet à pied le long de la frontière de la Guinée, et j'ai dormi trois nuits sur le trottoir en attendant mon visa pour les États-Unis. Toutefois, je suis très heureux et honoré d'être ici, et je tiens à remercier le Gouvernement norvégien de m'avoir permis de faire ce voyage, ainsi que le personnel du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Julian and Rosey de Peace Child International, Ann Clifford et Seth Winnick de la délégation des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui ont tellement contribué à ma présence ici.

Depuis Rio, mon pays est ravagé par la guerre civile et par une pauvreté croissante, avec tous les problèmes qui en découlent : mauvaises conditions d'hygiène, inégalité entre les sexes, absence des droits de l'homme et dégradation de l'environnement. Que peuvent faire les jeunes? Les 100 jeunes membres de mon groupe, la filiale sierra-léonaise de Peace Child International, ont essayé d'organiser une conférence pour la paix afin de réunir les jeunes et les dirigeants politiques, et arriver à déterminer les racines des problèmes. Cette conférence n'a pu avoir lieu faute de fonds nécessaires. Vous pouvez vous demander : à quoi cela aurait-il servi? Peut-être à rien, mais cela aurait permis de sensibiliser les jeunes aux problèmes et leur donner l'espoir d'un avenir meilleur. Pour cette seule raison, cela aurait valu la peine.

Alors, je voudrais vous demander, à vous les représentants, de faire en sorte, à l'avenir, d'apporter, je vous en conjure, un soutien financier aux initiatives des jeunes.

Vous avez promis de le faire au Sommet de la Terre : au paragraphe 9 g) du chapitre 25 d'Action 21, vous avez promis de donner votre appui aux programmes, projets, réseaux, organisations nationales et organisations non

gouvernementales de jeunes. Vous avez appuyé certaines des initiatives, et l'organisation à laquelle j'appartiens est extrêmement reconnaissante aux Gouvernements finlandais, suisse, néerlandais, autrichien, allemand, danois et suédois, pour avoir appuyé le programme de Peace Child Rescue Mission.

Les jeunes doivent apprendre les principes du développement durable. Nous avons peur que l'éducation relative à ce noble concept ne devienne une priorité oubliée au cours des cinq prochaines années.

En Sierra Leone, nous avons appris, en mettant au point les indicateurs de durabilité de la Rescue Mission, le vrai sens du concept. Mais je suis venu ici, aujourd'hui, pour lancer un ultimatum aux gouvernements : en Afrique en particulier, il faut faire davantage pour nous éduquer dans ce domaine. Vous ne nous aidez pas. Pour nous aider à apprendre comment organiser la vie de manière durable sur cette planète, vous devez placer l'enseignement sur la durabilité au centre des programmes scolaires. Les jeunes de Rescue Mission et d'autres groupes veulent le faire. C'est pourquoi nous avons élaboré notre propre version d'Action 21 pour nos enfants, ainsi que l'ensemble d'indicateurs. Mais nous ne pouvons faire que très peu de choses sans votre soutien.

Je vous en conjure, appuyez les initiatives prises par les jeunes en faveur de l'éducation pour le développement durable.

Les jeunes peuvent tant faire pour s'entre-éduquer. Grâce au réseau de la Rescue Mission, j'ai entendu parler de filles de 14 à 15 ans qui dirigent seules des écoles primaires dans les zones reculées du Pakistan. Dans mon pays, et dans le monde entier, les jeunes plantent des arbres, dressent des digues pour lutter contre l'érosion, exécutent des programmes pour protéger les récifs de coraux. Nous pouvons faire beaucoup plus si vous voyez en nous des partenaires dans ce grand partenariat pour le développement durable.

Mais vous, les gouvernements, vous devez nous aider et nous guider. À cet égard, les gouvernements du tiers monde, en particulier ceux de l'Afrique, ont obtenu des résultats décevants. Vous avez signé ce document à Rio en promettant le partenariat. Vous n'avez pas honoré cet engagement. Combien de pays en développement, dont les délégations sont ici aujourd'hui, comptent de jeunes? Combien ont consulté des jeunes sur les directives qu'ils ont élaborées au cours de ces dernières semaines? Peu, voire aucun.

Pour démarginaliser les jeunes d'aujourd'hui, le Peace Child de la Sierra Leone a lancé une grande initiative au moment de la Journée de l'enfant africain pour réunir les jeunes et les décideurs. Les jeunes travailleront toutes les heures que Dieu fait pour maintenir et améliorer la vie des générations futures, mais nous avons besoin de votre aide. Nous avons besoin du transfert de technologie du Nord vers le Sud, ce qui est très important pour le développement durable.

J'ai entendu cette semaine les gouvernements, l'un après l'autre, s'engager à éliminer la pauvreté. Vous avez dit de même à Rio et à Copenhague. Pourtant, dans mon pays, la pauvreté a augmenté et non pas diminué. La vie est courte : la plupart des gens de ma génération mourront avant d'avoir atteint l'âge de la plupart d'entre vous dans cette salle. Voilà les résultats de la pauvreté, mes amis, et c'est pourquoi la plupart des jeunes, dans les pays comme le mien, rêvent de s'échapper de l'endroit maudit de Dieu, où nous sommes nés, à la recherche d'un meilleur avenir et d'une vie plus longue en Europe ou en Amérique du Nord. Cela est contraire au développement durable.

J'estime que, si l'idée du développement durable est la préoccupation principale de chaque gouvernement, il sera possible de faire plus pour surmonter les problèmes. Voici le message que je vous transmets : placez le développement durable au coeur, et non pas en marge, des politiques de vos gouvernements. Vous devez appuyer les initiatives des jeunes, ce qui incitera les jeunes comme moi à rester dans leur pays et générer la prospérité de leur pays.

Rescue Mission et moi avons mis au point un projet dénommé Centres de formation pour le développement durable — il s'agit de «Internet cafés» où les jeunes et d'autres peuvent se familiariser avec l'informatique et le développement durable au même endroit, tout en fournissant des services efficaces et avantageux. Le projet a gagné l'appui du Forum des jeunes du monde des Nations Unies tenu à Vienne. Nous espérons également que la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Union européenne respecteront les principes établis à Rio et fourniront des fonds pour mettre en place ces centres de formation.

Il peut sembler ridicule d'essayer de donner suite immédiatement à une pareille initiative en Sierra Leone, mais l'idée de ce projet me donne de l'espoir. Je sais qu'il est réalisable et qu'il aidera des milliers de jeunes comme moi. Par conséquent, je suis persuadé que vous appuierez les projets. Je suis sûr qu'ils seront couronnés de succès et que, de ce fait, il y aura toute une série de nouvelles initiati-

ves venant des jeunes pour mettre en place des entreprises écologiquement viables et soucieuses de l'environnement, qui peuvent apporter la sécurité dans le domaine financier et de l'environnement aux jeunes dans des pays comme le mien.

Je le répète : Je vous prie d'appuyer les initiatives des jeunes concernant des entreprises durables.

Donnez-nous de quoi espérer dans un monde bien sombre où nous semblons nous diriger en somnambules vers le XXI<sup>e</sup> siècle, sans carte, sans bougie. La plupart des jeunes d'aujourd'hui grandissent dans la peur du crime, du chômage massif, et ils sont complètement désillusionnés par un monde mu par les intérêts à court terme et peu soucieux des intérêts à long terme des futures générations comme la nôtre.

Des milliers de jeunes meurent chaque jour de maladies qu'il serait possible de guérir, mais on dépense 3 millions de dollars par minute pour s'armer les uns contre les autres. Nous ne semblons pas en mesure de trouver les 17 milliards nécessaires pour créer un programme de stabilisation de la population pour faire en sorte que l'humanité, telle une vague de sauterelles, ne détruise pas la planète qui nous a donné à tous la vie. L'avenir doit être l'une des priorités de vos ordres du jour si nous voulons qu'il y ait un avenir.

L'éducation, le financement, le partenariat — voilà les trois priorités que la jeunesse a retenues lors de la cinquième session de la Commission du développement durable. Je les répète aujourd'hui à l'Assemblée, et j'invite instamment, en les priant et en les implorant, les membres à appuyer les initiatives de la jeunesse qui nous donneront un enjeu et une véritable responsabilité pour la mise en place d'un avenir dont Action 21 nous a donné un premier aperçu dynamique et terriblement tentant.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de Peace Child International de sa déclaration.

*M. Sheku Syl Kamara, de Peace Child International, est escorté de la tribune.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. William J. Clinton, Président des États-Unis d'Amérique.

*M. William J. Clinton, Président des États-Unis d'Amérique, est escorté à la tribune.*

**Le Président Clinton** (*interprétation de l'anglais*) : Il y a cinq ans à Rio, les nations du monde se sont unies autour d'une idée simple mais révolutionnaire : le progrès d'aujourd'hui ne doit pas se faire au détriment de demain.

À notre époque, l'environnement est devenu l'une des priorités de l'ordre du jour international, car la façon dont une nation le respectera aura des répercussions, en bien ou en mal, non seulement sur la population de cette nation mais également sur l'ensemble du monde. La protection des ressources communes n'est pas seulement essentielle pour la qualité de notre environnement et de notre santé mais également pour le maintien de la stabilité et de la paix au sein des nations et entre les nations. Comme l'a déclaré celui qui est à l'origine de la protection de la nature de notre nation, John Muir, lorsque nous cherchons à déchiffrer quelque chose, nous nous apercevons que tout se tient dans l'univers.

Dans les années qui se sont écoulées depuis Rio, des progrès réels ont été réalisés dans certains domaines. Les nations ont interdit le déversement des déchets radioactifs dans les océans et réduit la pollution marine d'origine tellurique. Nous conjuguons nos efforts pour protéger les précieux récifs de corail, conserver les espèces de poisson menacées et arrêter l'avancée des déserts. À la Conférence du Caire sur la population et le développement, nous avons réaffirmé l'importance décisive des efforts faits de concert en faveur de la planification familiale pour parvenir à un développement durable à long terme.

En Amérique, nous avons conjugué nos efforts pour nettoyer un nombre record de décharges réservées aux déchets toxiques, et nous nous proposons d'en nettoyer 500 de plus au cours des quatre prochaines années. Nous avons adopté de nouvelles lois en vue de mieux protéger notre eau, créer de nouveaux parcs et monuments nationaux et chercher à harmoniser nos initiatives en faveur de la protection de l'environnement, de la croissance économique et de l'amélioration sociale, aidés en cela par le Conseil du développement durable.

J'ai annoncé hier les mesures de grande portée qui ont été adoptées pour améliorer la qualité de l'air dans notre nation en l'espace de 20 ans, notamment en réduisant radicalement les niveaux des brouillards enfumés et, pour la première fois dans l'histoire, en fixant des normes pour réduire le taux des fines particules dans l'atmosphère qui forment la suie. En Amérique, l'asthme chez nos enfants a

augmenté rapidement et c'est aujourd'hui la principale maladie qui entraîne leur hospitalisation. Ces mesures contribueront à y remédier, à améliorer la santé des personnes de tous âges et à éviter la mort prématurée de 15 000 personnes par an.

Cependant, il nous reste encore beaucoup à faire, en particulier pour réduire la contribution des États-Unis aux changements climatiques mondiaux.

Les données scientifiques sont claires et convaincantes : nous, les êtres humains, sommes en train de changer le climat mondial. Les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère ont atteint le niveau le plus élevé depuis 200 000 ans, et elles ne cessent d'augmenter. Si la tendance ne s'inverse pas, les scientifiques s'attendent à voir le niveau de la mer monter de 65 centimètres ou plus au cours du prochain siècle. En Amérique, cela signifie qu'environ 9 000 miles carrés des terres de Floride, de Louisiane et d'autres régions côtières seront inondées. En Asie, 17 % du territoire du Bangladesh, sur lequel vivent aujourd'hui 6 millions de personnes, disparaîtront. Des chaînes d'îles comme les Maldives disparaîtront des cartes à moins que nous n'inversions les prédictions.

Les changements climatiques modifieront l'agriculture, provoqueront de graves sécheresses et inondations ainsi que la propagation de maladies contagieuses, ce qui représentera, dans le meilleur des cas, des problèmes assez importants que nous devons affronter au cours du XXI<sup>e</sup> siècle. Il pourrait y avoir 50 millions ou plus de cas de paludisme par an. Nous pouvons nous attendre à voir le nombre des pertes humaines augmenter en raison du stress thermique; il y a tout juste deux ans, ici, aux États-Unis, dans la ville de Chicago, nous avons assisté à une tragédie : 400 de nos citoyens sont morts en raison d'une grave vague de chaleur.

Aucune nation ne peut échapper à ce danger, aucune nation ne peut échapper aux responsabilités qui lui incombent de relever ces défis. Nous devons tous faire notre part — les nations industrialisées qui émettent de grandes quantités de gaz à effet de serre et les nations en développement, dont les émissions de gaz à effet de serre croissent rapidement. J'applaudis l'Union européenne pour l'accent particulier qu'elle met sur cette question et la Banque mondiale pour les normes environnementales imposées aux projets qu'elle finance dans le monde en développement.

Nous devons, aux États-Unis, faire mieux. Avec 4 % de la population mondiale, nous produisons déjà plus de 20 % des gaz à effet de serre. Pour être franc, ce que nous avons fait depuis Rio n'est pas suffisant. Nous avons eu la

chance d'avoir des taux de croissance élevés et des millions de nouveaux emplois à offrir ces dernières années mais ceci s'est traduit par une augmentation des émissions de gaz à effet de serre malgré l'adoption de nouvelles normes de protection. Nous devons donc faire mieux, et nous ferons mieux.

La mesure relative à la qualité de l'air que j'ai prise hier est un premier pas concret, mais d'autres doivent suivre. Pour réduire les gaz à effet de serre et faire croître l'économie, nous devons investir davantage dans les technologies de l'avenir. J'ai demandé à mon cabinet d'oeuvrer à leur développement. Les gouvernements, les universités, le monde des affaires et celui du travail doivent oeuvrer de concert. Tous ces efforts doivent être soutenus pendant des années, voire des décennies. Comme le Vice-Président Gore l'a déclaré lundi,

«Le développement durable exige une détermination durable».

En honorant cet engagement, nous pourrions réussir.

Nous devons créer de nouvelles technologies et mettre en place de nouvelles stratégies, comme l'échange des droits d'émission qui réduiront la pollution et encourageront une croissance économique soutenue. Dans le monde développé, il nous incombe de le faire pour nous-mêmes mais également pour les nations en développement. Un bon nombre de technologies qui pourraient nous aider à respecter les nouvelles normes de qualité de l'air en Amérique pourraient également s'avérer utiles pour faire face aux changements climatiques. Il s'agit là d'un défi que nous devons relever immédiatement, et c'est un domaine dans lequel je me propose de jouer personnellement un rôle déterminant.

Aux États-Unis, pour faire notre part, nous devons en premier lieu convaincre le peuple américain et le Congrès que le problème des changements climatiques est réel et urgent. Je vais convoquer cette année une conférence de la Maison-Blanche sur les changements climatiques pour faire part à notre peuple des données scientifiques afin qu'il comprenne que nous devons agir, ainsi que des données économiques afin qu'il puisse mesurer les bénéfices et les coûts. Grâce aux meilleures idées et stratégies, aux nouvelles technologies, à une augmentation de la productivité et à une utilisation rationnelle de l'énergie, nous pourrions tourner ces défis à notre avantage. Nous allons oeuvrer de concert avec notre peuple et nous viendrons à la Conférence de Kyoto avec la ferme détermination de l'Amérique de tracer des limites réalistes et contraignantes qui permettront

de réduire sensiblement les émissions de gaz à effet de serre.

Je souhaiterais brièvement mentionner trois autres initiatives que nous sommes en train de prendre pour faire face aux changements climatiques et faire progresser le développement durable à l'intérieur et au-delà de nos frontières.

Premièrement, pour aider les nations en développement à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, les États-Unis octroieront une aide de 1 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années pour améliorer le rendement énergétique, mettre au point des sources d'énergie de substitution et améliorer la gestion des ressources afin de promouvoir une croissance n'ayant aucun effet nocif sur les climats.

Deuxièmement, nous ferons davantage pour encourager l'investissement privé et ainsi faire respecter les normes de l'environnement. L'Overseas Private Investment Corporation exigera désormais que ses projets respectent les directives nouvelles et renforcées, tout comme le fait déjà notre banque d'import-export, et, comme nous voulons l'espérer, nos amis et alliés le feront bientôt. Des directives communes pour un investissement responsable conduiraient manifestement à une croissance plus durable dans les pays en développement.

Troisièmement, nous devons utiliser davantage les nouvelles technologies tout en continuant à en mettre au point de nouvelles. Nous oeuvrons déjà avec notre industrie automobile pour l'amener à fabriquer au début du siècle prochain des voitures qui consommeront trois fois moins de carburant que les modèles actuels. Nous allons à présent oeuvrer avec les milieux d'affaires et les collectivités pour les encourager à utiliser l'énergie solaire afin de réduire notre dépendance aux combustibles fossiles en installant des panneaux solaires sur 1 million d'autres toits sur le territoire américain d'ici à l'an 2010. En captant la chaleur du soleil, on pourra faire baisser la température de la Terre.

Chaque culture enseigne depuis les temps immémoriaux que, comme le dit la Sainte Écriture,

«Une génération passe, et une autre vient; mais la terre subsiste, toujours.» (*La sainte Bible, Livre de l'Ecclésiaste, 1:4*)

Nous devons renforcer nos méthodes de gestion de l'environnement de manière à ce que, lorsque notre génération passera, le jeune homme qui m'a précédé à cette tribune héritera d'une Terre riche et abondante.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président des États-Unis d'Amérique de sa déclaration.

*M. William J. Clinton, Président des États-Unis d'Amérique, est escorté de la tribune.*

*La séance est levée à 18 h 40.*